

---

# GUICHET ONEGATE

---

**Cahier des charges informatique**  
**à l'attention des remettants**  
**Collecte Tableaux ligne à ligne**  
**M\_TITTRAN – M\_CONTRAN**

---

VERSION 1.5 – 08/11/2023



---

ORGANISATION ET INFORMATIQUE  
S.D.E.S.S.

---

# Correspondants Banque de France

## Direction des Statistiques Monétaires et Financières

Service des Statistiques Européennes (SSE) et Service d'Analyse des Financements Nationaux (SAFIN)

Tableau M\_TITTRAN : 1417-SASMEC-UT@banque-france.fr

Tableau M\_CONTRAN : 1417-sirius-ut@banque-france.fr

## Direction de l'Organisation et des Développements

Service de Développement pour les Études, les Statistiques et la Supervision bancaire (SDESS)

Support-OneGate@banque-france.fr

### Suivi des versions :

Version	Date	Commentaire
1.0		Création du document
1.1	10/09/2010	M_CONTRAN - Modification de la balise DeclarationReport au sein des exemples afin d'être en phase avec les fichiers XSD. <DeclarationReport xmlns="http://www.onegate.eu/2010-01-01"> M_CONTRAN – modification apportée sur le Contrôle de cohérence entre le numéro SIREN (SIREN) et la zone de résidence (ZONE_RD) allègement de la règle sur le nommage des fichiers
1.2	14/10/2010	Prise en compte des remarques formulées lors de la réunion technique avec la profession du 21 septembre 2010
1.3	10/07/2020	M_CONTRAN - Modification de l'indication sur le mode de déclaration des taux négatifs dans l'état M_contran et sur l' €ster
1.4	27/11/2020	Passage à l'identification LEI à partir de l'échéance 12/2021
1.5	08/11/2023	M_CONTRAN - Intégration des balises DeclarationReport et DeclarationReportTypes. M_CONTRAN - Ajout au champs Prêt relais et travaux de l'item « Prêt classique – financement de travaux aux copropriétés: 14 » M_CONTRAN – Modification du champ Index de référence : EONIA/€STER : 2 devient €STER : 2

---

# Sommaire

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
1.1. CONTEXTE DE LA COLLECTE .....	5
1.2. PRÉSENTATION DU GUICHET DE COLLECTE .....	5
1.3. CALENDRIER PRÉVISIONNEL .....	5
<b>2. ACTEURS DE LA COLLECTE LIGNE A LIGNE .....</b>	<b>6</b>
<b>3. CONTENU DE LA COLLECTE ÉTAT LIGNE A LIGNE .....</b>	<b>7</b>
3.1. PÉRIMÈTRE DE LA COLLECTE .....	7
3.2. PÉRIODICITÉ DE REMISE DES TABLEAUX .....	7
<b>4. FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTE .....</b>	<b>8</b>
4.1. CANAUX DE TRANSMISSION .....	8
4.2. CARACTÉRISTIQUES D'UN FICHER XML DE REMISE .....	8
4.2.1. Principes de remise .....	8
4.2.2. Modes de chargement .....	9
4.2.3. Nom des fichiers .....	9
4.2.4. Validation du format des fichiers .....	9
4.2.5. Volumétrie maximale pour une remise par fichier XML .....	9
4.2.6. Format et règles générales de codage des champs .....	9
4.3. CONTRÔLE DES COLLECTES .....	10
4.3.1. Les différents niveaux de contrôles .....	10
4.3.2. Délai de correction .....	10
<b>5. TABLEAU M_TITTRAN « DÉTAIL DU PORTEFEUILLE DE TRANSACTIONS » .....</b>	<b>11</b>
5.1. PÉRIODICITÉ .....	11
5.2. ÉCHÉANCE .....	11
5.3. PARAMÉTRAGE DU TABLEAU .....	11
5.4. DÉFINITION DES FICHERS XML DE COLLECTE .....	11
5.4.1. Partie administrative .....	11
5.4.2. Partie spécifique aux données collectées .....	12
5.4.3. Contrôles effectués .....	14
5.4.4. Exemple de saisie en mode U2A .....	15
5.4.5. Exemple de fichier XML complet pour le mois de décembre .....	16
<b>6. TABLEAU M_CONTRAN « RECENSEMENT DES CONTRATS NOUVEAUX » .....</b>	<b>18</b>
6.1. TERRITORIALITÉ ET MONNAIE .....	18
6.2. PÉRIODICITÉ .....	18
6.3. ÉCHÉANCE .....	18
6.4. PARAMÉTRAGE DU TABLEAU .....	19
6.5. DÉFINITION DES FICHERS XML DE COLLECTE .....	19
6.5.1. Partie administrative .....	19
6.5.2. Partie spécifique aux données collectées (exemple avec les formulaire MCO2 et MCO3) .....	20
6.5.3. Remise d'état néant .....	46
6.5.4. Contrôles effectués .....	46
6.5.5. Exemple de saisie pour le formulaire 2 en mode U2A .....	52
6.5.6. Exemple de fichier XML complet contenant les formulaires MCO1,	

---

MCO2, MCO3, MCO4 et MCO5 .....	52
<b>7. ANNEXE .....</b>	<b>57</b>
7.1. ANNEXE 1 - FICHIERS XSD .....	57

---

## 1. INTRODUCTION

### 1.1. Contexte de la collecte

Les deux tableaux collectés directement par ONEGATE au profit de la Direction des Statistiques Monétaires et Financières au sein de la Direction Générale des Statistiques des Etudes et de l'International sont des tableaux ligne à ligne relatifs d'une part au portefeuille de titres de transaction des établissements de crédit et assimilés et d'autre part au détail des nouveaux crédits accordés au secteur privé non-financier.

### 1.2. Présentation du guichet de collecte

Le projet ONEGATE a pour objectif d'instituer une Organisation Nouvelle des Echanges via un Guichet d'Alimentation et de Transferts vers l'Extérieur, en réponse aux attentes exprimées par la profession bancaire et dans un mouvement d'harmonisation européen (Comité des Statistiques et Comité de la Surveillance Bancaire).

La collecte Tableaux Ligne à Ligne s'effectue par le guichet ONEGATE. L'objet du Cahier des Charges Informatique est de fournir aux établissements émetteurs les formats de données, règles de gestion et les normes de transmission des données recueillies par la Banque de France au travers du guichet ONEGATE.

Les termes définis ci-dessous sont utilisés dans la suite du document :

<b><u>Remettant</u></b>	Acteur (établissement financier par exemple) autorisé à déposer des fichiers pour lui-même ou pour le compte de tiers
<b><u>Déclarant</u></b>	Acteur (établissement financier par exemple) assujetti/soumis à une obligation de reporting
<b><u>Intervenant externe</u></b>	Utilisateur (personne physique) accrédité à utiliser le guichet dans le cadre de collectes.
<b><u>Utilisateur BdF</u></b>	Utilisateur (personne physique) accrédité au sein de la Banque de France, pour réaliser des opérations d'administration ou de suivi sur le guichet
<b><u>Application cliente (application backend)</u></b>	Application utilisatrice des données collectées via le guichet

---

## 1.3. Calendrier prévisionnel

### Transmission du CDCI

L'envoi aux remettants d'une première version du CDCI est planifié pour février 2010.

### Phase de pré-exploitation

Les tests de ligne et applicatifs avec les remettants commenceront en milieu d'année 2010. Un environnement de tests permanent sera accessible par internet. Ce dernier offrira les mêmes fonctionnalités que l'environnement de production à ceci près que les déclarations effectuées n'auront pas de valeur légale.

### Mise en production

La mise en production de la collecte est définie pour le mois d'octobre 2010 pour les deux tableaux M\_TITTRAN et M\_CONTRAN (<sup>1</sup>).

## 2. ACTEURS DE LA COLLECTE LIGNE A LIGNE

Le référentiel de déclarants (dit « population de collecte ») diffère selon le tableau :

- tableau M\_TITTRAN : ensemble exhaustif des établissements de crédit et assimilés qui déclarent un montant non nul sur le tableau M\_SITMENS à l'actif et/ou passif du poste « titres de transaction ».

Les règles de remise sont définies dans l'*Annexe 1 – Règles d'assujettissement à la remise d'informations statistiques par les établissements de crédit* à la note technique DSMF n°2014-01, disponible sur le site internet de la Banque de France à l'adresse suivante :

[https://www.banque-france.fr/Publication\\_et\\_statistiques/Outils\\_statistiques/Espace\\_declarants/ Modalités techniques de déclaration et contrôle des remises des établissements de crédit/note-technique-dsmf-n2014-01.pdf](https://www.banque-france.fr/Publication_et_statistiques/Outils_statistiques/Espace_declarants/Modalites_techniques_de_declaration_et_contrôle_des_remisses_des_etablisements_de_crdit/note-technique-dsmf-n2014-01.pdf)

- tableau M\_CONTRAN : échantillon d'établissements de crédit

La liste des établissements de crédit assujettis à la remise de ce tableau à compter de l'échéance de janvier 2015 est disponible sur le site internet de la Banque de France à l'adresse suivante :

[https://www.banque-france.fr/Publication\\_et\\_statistiques/Outils\\_statistiques/Espace\\_declarants/ Modalités techniques de déclaration et contrôle des remises des établissements de crédit/liste des assujettis mensuels taux 2015 maj 20230111.pdf](https://www.banque-france.fr/Publication_et_statistiques/Outils_statistiques/Espace_declarants/Modalites_techniques_de_declaration_et_contrôle_des_remisses_des_etablisements_de_crdit/liste_des_assujettis_mensuels_taux_2015_maj_20230111.pdf)

---

<sup>1</sup> Acté par le Comité de Coordination des Reportings (CCR), instance permettant de discuter avec la profession des différents reportings demandés par la Banque de France.

---

## 3. CONTENU DE LA COLLECTE ÉTAT LIGNE A LIGNE

### 3.1. Périmètre de la collecte

Le périmètre des données de la collecte correspond aux deux tableaux ci-dessous :

- Le tableau M\_TITTRAN (« Détail du portefeuille de transactions ») a pour objet de mesurer les effets de valorisation sur le portefeuille de transaction à l'actif et au passif des établissements de crédit à partir du recensement des prix et des volumes pour chacune des lignes de titre composant ce portefeuille. Il sera utilisé par la Banque de France pour calculer les ajustements liés à la réévaluation du prix des titres conformément aux dispositions du règlement BCE n° 2009/25 du 19 décembre 2008. Ce tableau correspond à l'état 8019i en vigueur jusqu'à l'échéance de septembre 2010 incluse et dont la structure n'a pas évolué.

La description de ce tableau, *Annexe 4 – Modèle des tableaux de valorisation* à la note technique DSMF n°2014-01, est disponible sur le site internet de la Banque de France à l'adresse suivante :

[https://www.banque-france.fr/Publication\\_et\\_statistiques/Outils\\_statistiques/Espace\\_declarants/Modalites\\_techniques\\_de\\_declaration\\_et\\_contrôle\\_des\\_remisses\\_des\\_etablissements\\_de\\_crdit/annexe\\_4\\_note\\_technique\\_dsmf\\_n2014-01.pdf](https://www.banque-france.fr/Publication_et_statistiques/Outils_statistiques/Espace_declarants/Modalites_techniques_de_declaration_et_contrôle_des_remisses_des_etablissements_de_crdit/annexe_4_note_technique_dsmf_n2014-01.pdf)

- Le tableau M\_CONTRAN recense, de manière exhaustive, les nouveaux contrats de crédit libellés en euros, conclus avec les particuliers, les sociétés non financières, les entrepreneurs individuels, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les administrations publiques locales, résidant en France ou non résidents EMUM<sup>(2)</sup>. Ce document sera utilisé par la Banque de France afin de concourir à l'élaboration des statistiques de taux d'intérêt sur les contrats nouveaux requises par le règlement BCE/2009/7 du 31 mars 2009 de la Banque centrale européenne, modifiant le règlement BCE/2001/18, prenant effet le 1er juin 2010. En outre, ce tableau sera utilisé pour collecter les données permettant de calculer le taux de l'usure conformément au décret n° 90/506 du 25 juin 1990.

Ce tableau correspond à l'état 8597i en vigueur jusqu'à l'échéance de juillet 2010 incluse mais sa structure ainsi que certaines modalités de déclaration ont évolué.

La description de ce tableau, *Annexe 6 – Modèle des tableaux de taux d'intérêt sur les contrats nouveaux* à la note technique DSMF n°2014-01, est disponible sur le site internet de la Banque de France à l'adresse suivante :

[https://www.banque-france.fr/Publication\\_et\\_statistiques/Outils\\_statistiques/Espace\\_declarants/Modalites\\_techniques\\_de\\_declaration\\_et\\_contrôle\\_des\\_remisses\\_des\\_etablissements\\_de\\_crdit/annexe-6-note-technique-dsmf-2014-01\\_maj\\_12-2022.pdfh](https://www.banque-france.fr/Publication_et_statistiques/Outils_statistiques/Espace_declarants/Modalites_techniques_de_declaration_et_contrôle_des_remisses_des_etablissements_de_crdit/annexe-6-note-technique-dsmf-2014-01_maj_12-2022.pdfh)

### 3.2. Périodicité de remise des tableaux

Les périodicités liées à ces tableaux sont les suivantes :

- Le tableau M\_TITTRAN a une périodicité mensuelle et une échéance à J+10 ouvrés.

---

<sup>2</sup> EMUM : Etats Membres de l'Union Monétaire

- Le tableau M\_CONTRAN a une périodicité trimestrielle et une échéance à J+18 jours ouvrés (remise trimestrielle sur les données du premier mois de chaque trimestre).  
Ci-dessous un récapitulatif des périodicités et des échéances des remises attendues :

Données	Périodicité	Délai de remise à la Banque de France
Tableau M_TITTRAN	Mensuelle	Au plus tard à J+10 JOURS ouvrés
Tableau M_CONTRAN	Trimestrielle	Au plus tard à J+18 JOURS ouvrés

## 4. FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTE

### 4.1. Canaux de transmission

Le guichet ONEGATE offre la possibilité de réceptionner plusieurs formats de fichiers (XML et XBRL) avec différents canaux :

- Canal A2A : télétransmission de fichiers
- Canal U2A : chargement de fichiers via une IHM
- Canal U2A : formulaire de saisie via une IHM

Les différents canaux de transmission, les modalités d'échange A2A ainsi que les formats de fichier sont détaillés dans les documents suivants :

- Manuel utilisateur à destination des déclarants – version 1.1 en date du 11/02/2010 □  
Note technique sur les modalités d'échanges A2A (Applications to Applications) – septembre 2009

Ce document est disponible sur le site internet de la Banque de France, dans la section ONEGATE, à l'adresse suivante :

[https://www.banque-france.fr/Publication et statistiques/Outils statistiques/Espace déclarants/ Portail ONEGATE/note technique modalites echanges v4.1.docx](https://www.banque-france.fr/Publication%20et%20statistiques/Outils%20statistiques/Espace%20déclarants/Portail%20ONEGATE/note%20technique%20modalites%20echanges%20v4.1.docx).

### 4.2. Caractéristiques d'un fichier XML de remise

**4.2.1. Principes de remise** Une remise par fichier XML ne comporte que les données déclarées :

- pour un même déclarant,
- pour un même domaine (MTI ou MCO) <sup>(3)</sup>.

Le principe est valable quel que soit le canal de collecte retenu.

Lors des contrôles effectués en réception par ONEGATE, seuls les fichiers présentant une ou des anomalie(s) bloquante(s) sont rejetés (règle de validation non respectée, fichier mal structuré). Ils doivent alors faire l'objet d'un nouvel envoi après correction.

<sup>3</sup> Cf. *Note technique format fichier* ci-dessus référencée et paramétrages des tableaux définis ci-après dans le document.



---

## 4.2.2. Modes de chargement

Le mode standard de chargement du fichier XML est le mode "annule et remplace" : les anciennes données sont remplacées intégralement par les nouvelles. Ce mode de chargement est valable pour un rapport <sup>(4)</sup> et une période donnée.

## 4.2.3. Nom des fichiers

Le fichier télétransmis doit obligatoirement comporter l'extension « .xml » (minuscules obligatoires).

Le nom du fichier doit commencer par le préfixe OG suivi d'un tiret bas suivi du nom du domaine (MCO pour M\_CONTRAN et MTI pour M\_TITTRAN) suivi d'un autre tiret bas exemple :

- OG\_MCO\_XXXXXX.xml : pour un fichier de collecte M\_CONTRAN
- OG\_MTI\_XXXXXX.xml : pour un fichier de collecte M\_TITTRAN

## 4.2.4. Validation du format des fichiers

Le format de fichier retenu pour les remises est le XML. La Banque de France fournit le fichier XML de référence afin que les remettants puissent s'y conformer.

L'utilisation de XML donne beaucoup de souplesse aux documents qui seront remis. En effet, les données ne sont plus contenues dans des zones fixes (avec l'obligation de remplir la zone), mais dans des champs (entourés de balises XML).

Les fichiers XSD « DeclarationReport.xsd » et « DeclarationReportTypes.xsd » (Cf. annexe 1) définissent la structure du document XML acceptée par l'application ONEGATE. Ces fichiers permettent de vérifier la validité du fichier XML avant envoi à l'application ONEGATE. De manière à vérifier la validité du document XML avant envoi, il est nécessaire d'utiliser une application dédiée au langage XML et supportant cette fonctionnalité de validation de format (par exemple l'outil en ligne <http://tools.decisionsoft.com/schemaValidate/>).

## 4.2.5. Volumétrie maximale pour une remise par fichier XML

Tout fichier XML doit avoir un volume maximal de 150 MO pour être accepté par le guichet ONEGATE. Tout fichier d'une taille supérieure à 150 MO devra être obligatoirement zippé <sup>(5)</sup>. Il est possible de remettre directement un fichier zippé.

## 4.2.6. Format et règles générales de codage des champs

Les règles de codage des champs constituant les enregistrements des fichiers de collecte sont à respecter strictement :

- ☞ Zone alphanumérique : tous les caractères sont autorisés et la saisie peut être en majuscule ou en minuscule ; les caractères accentués sont autorisés.

---

<sup>4</sup> Cf. *Note technique format fichier* ci-dessus référencée et paramétrages des tableaux définis ci-après dans le document.

<sup>5</sup> Seul le mode de compression ZIP est accepté (un fichier RAR ne sera par exemple pas pris en compte).

- 
- ☞ Les champs non renseignés (i.e. valeur vide) ne devront pas apparaître dans les fichiers XML.
  - ☞ En cas de modification d'une information, l'ensemble des données déjà présentes dans le formulaire et toujours valides, pour un même identifiant, doivent être adressées avec cette modification.

### 4.3. Contrôle des collectes

Les contrôles sont effectués d'une part par le guichet ONEGATE, à la réception des collectes, pour vérifier l'intégrité physique et la conformité des fichiers et des données transmis ; d'autre part par le service gestionnaire de la collecte au sein de la Banque de France. Les éléments liés à l'ensemble de ces contrôles sont retransmis aux remettants *via* le guichet.

Pour limiter au maximum les rejets, il est nécessaire que les contrôles soient effectués également par les remettants lors de l'élaboration des fichiers.

Les contrôles sont précisés pour chacun des tableaux.

#### 4.3.1. Les différents niveaux de contrôles

Les contrôles sont de trois types :

1. Contrôles de **conformité** du fichier (exemple : contrôle conformité XML) ⇒ Le non-respect entraînera un rejet systématique du fichier remis.
2. Contrôles de **structure** (exemple : par rapport à un schéma XSD pour un fichier XML) ⇒ Le non-respect entraînera un rejet systématique du fichier remis.
3. Contrôles de **référentiel** et contrôle de **qualité** sur les données, (exemple : vérification d'une donnée par rapport à un référentiel, contrôle d'un champ obligatoire). ⇒ Le non-respect des contrôles bloquants entraînera un rejet du fichier remis.

Ces contrôles étant partagés entre :

- le guichet ONEGATE : ces contrôles sont déclenchés à réception du fichier. Un compte-rendu est déposé sur le guichet OneGate immédiatement après la fin de la validation du fichier : on parle de contrôle immédiat. Sans mention contraire, les contrôles cités dans ce document sont, par défaut, des contrôles immédiats
- les applications du service gestionnaire : ces contrôles sont effectués en différé de la validation du fichier dans OneGate ; ils génèrent un second compte-rendu qui est déposé sur le guichet au même endroit que le CR des contrôles immédiats. Dans la suite du document, les contrôles effectués dans les applications du service gestionnaire auront la mention : « contrôle différé »

#### 4.3.2. Délai de correction

Dans le cas où les contrôles *a posteriori* révèlent des anomalies de cohérence non détectées lors de la collecte, les remettants doivent prendre les dispositions nécessaires pour transmettre les

---

déclarations corrigées au plus tôt. En tout état de cause, les données erronées doivent être corrigées si possible avant la fin de la période de collecte en cours.

## 5. TABLEAU M\_TITTRAN « DÉTAIL DU PORTEFEUILLE DE TRANSACTIONS »

Le tableau M\_TITTRAN (« Détail du portefeuille de transactions ») a pour objet de mesurer les effets de valorisation sur le portefeuille de transaction à l'actif et au passif des établissements de crédit à partir du recensement des prix et des volumes pour chacune des lignes de titre composant ce portefeuille. Il sera utilisé par la Banque de France pour calculer les ajustements liés à la réévaluation du prix des titres conformément aux dispositions du règlement BCE n° 2009/25 du 19 décembre 2008.

### 5.1. Périodicité

Remise mensuelle.

### 5.2. Échéance

Échéance à J+10 ouvrés.

### 5.3. Paramétrage du tableau

- Identifiant du domaine : MTI
- Identifiant du rapport : MTI
- Identifiant du formulaire : MTI
- Identifiant de la section : MTI

### 5.4. Définition des fichiers XML de collecte

Chaque fichier de collecte se compose de deux parties :

- une première partie administrative,
- une seconde partie spécifique aux données collectées.

#### 5.4.1. Partie administrative

Chaque fichier de collecte se compose d'une première partie administrative qui contient des informations relatives aux données échangées (institution, domaine et identification du déclarant).

La structure XML de la partie administrative est la suivante :

```
<Administration creationTime="2010-03-26T09:29:25.154+01:00">
  <From declarerType="CIB">12345</From>
  <To>BDF</To>
  <Domain>MTI</Domain>
  <Response>
    <Email>mail@mailfff.com</Email>
    <Language>FR</Language>
  </Response>
</Administration>
```

- La valeur de l'attribut `declarerType` aura deux valeurs possibles selon l'échéance :
  - Pour toutes les échéances antérieures à décembre 2021 (<12/2021), la valeur à saisir est CIB `<From declarerType="CIB">XXXXXX</From>` (XXXXXX est la valeur du CIB)
  - Pour toutes les échéances à partir de décembre 2021 (≥12/2021), la valeur à saisir est LEI `<From declarerType="LEI">XXXXXX</From>` (XXXXXX est la valeur du LEI)
- La balise `<From declarerType="XXX">` correspond à l'identification du déclarant et la description en est détaillée ci-dessous :

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB/FA/CO  ( <sup>6</sup> )	COMMENTAIRES
<b>CIB</b>	Identification du déclarant	Alphanumeric	5	OB si LEI absent	L'identification du déclarant est effectuée par son CIB.  Le CIB est de format caractère, d'une longueur requise de 5 caractères.
<b>LEI</b>	Identification du déclarant	Alphanumeric	20	OB si CIB absent	L'un des deux identifiants doit être présent

- La balise `<To>` correspond au destinataire de la collecte et a pour valeur "BDF".
- La balise `<Domain>` correspond à l'identifiant du domaine de la collecte et a pour valeur "MTI".
- La balise `<Response>` contient l'adresse email (`<Email>`) de l'émetteur et le langage (`<Language>`) de l'avis de dépôt.

#### 5.4.2. Partie spécifique aux données collectées

La structure XML de la partie spécifique est la suivante :

```
<Report date="2010-12" code="MTI">
  <Data form="MTI">
    <Item>
      <Dim prop="SCT">MTI</Dim>
      <Dim prop="NAT_ID">I</Dim>
      <Dim prop="ID_TIT">1234567890</Dim>
      <Dim prop="COD_SEC">12</Dim>
      <Dim prop="NAT_INS">52</Dim>
      <Dim prop="DEV">1</Dim>
      <Dim prop="NB_TIT">550</Dim>
      <Dim prop="COURS_TIT">10004</Dim>
      <Dim prop="VAL_FAC">5900000</Dim>
      <Dim prop="ENCOURS">2000000</Dim>
      <Dim prop="SENS">1</Dim>
    </Item>
  </Data>
</Report>
```

<sup>6</sup> OB : obligatoire  
FA : facultatif  
CO : conditionnel

```

<Dim prop="SCT">MTI</Dim>
<Dim prop="NAT_ID">0</Dim>
<Dim prop="ID_TIT">0987654321</Dim>
<Dim prop="COD_SEC">24</Dim>
<Dim prop="NAT_INS">55</Dim>
<Dim prop="DEV">1</Dim>
<Dim prop="NB_TIT">24</Dim>
<Dim prop="COURS_TIT">10081</Dim>
<Dim prop="VAL_FAC">2500000</Dim>
<Dim prop="ENCOURS">4500000</Dim>
<Dim prop="SENS">2</Dim>
</Item>
</Data>
</Report>

```

- La balise <Report date= "AAAA-MM" code=" "> comprend :
  - la période de remise, au format AAAA-MM ; par exemple :
    - échéance de janvier 2011 : 2011-01,
    - échéance de juillet 2011 : 2011-07,
    - ... ;
  - le code, correspondant à l'identifiant du rapport, ayant pour valeur "MTI".
- La balise <Data form=" "> correspond à l'identifiant du formulaire et a pour valeur "MTI".
- La balise <Item> correspond à la déclaration d'une ligne de titres et la description est détaillée ci-dessous :

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB/FA/CO	COMMENTAIRES
<b>SCT</b>	Identifiant de la section	Alphanum	3	OB	L'identifiant de la section a pour valeur "MTI".
<b>NAT_ID</b>	Nature de l'identifiant	Alphanum	1	OB	Les établissements précisent la nomenclature de référence de l'identifiant du titre. Les valeurs admises sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• I pour ISIN,</li> <li>• S pour SICOVAM,</li> <li>• R pour RGA,</li> <li>• C pour Common Code CEDEL / EUROCLEAR.</li> </ul>
<b>ID_TIT</b>	Identifiant du titre	Alphanum	12	OB	Les établissements utilisent l'une des codifications suivantes : ISIN, SICOVAM, RGA, Common Code CEDEL/EUROCLEAR.

<b>COD_SEC</b>	Secteur de l'émetteur	Numérique	2	OB	<p>Il s'agit de la catégorie économique à laquelle appartient l'émetteur du titre. Les valeurs suivantes doivent être déclarées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 : Établissements de crédit et assimilés résidents</li> <li>• 12 : OPC monétaires résidents</li> <li>• 13 : Administrations publiques résidentes</li> <li>• 14 : Autres secteurs résidents</li> <li>• 21 : Établissements de crédit et assimilés non résidents EMUM</li> <li>• 22 : OPC monétaires non résidents EMUM</li> <li>• 23 : Administrations publiques non résidentes EMUM</li> <li>• 24 : Autres secteurs non résidents EMUM</li> <li>• 30 : Non-résidents non EMUM</li> </ul>
----------------	-----------------------	-----------	---	----	---

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB/FA/CO	COMMENTAIRES
NAT_INS	Nature de l'instrument	Numérique	2	OB	Les valeurs suivantes doivent être déclarées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 : Titres du marché interbancaire</li> <li>• 51 : Bons du Trésor</li> <li>• 52 : TCN hors BMTN - NEU MTN</li> <li>• 53 : BMTN - NEU MTN</li> <li>• 54 : Autres titres à revenu fixe</li> <li>• 55 : Actions</li> <li>• 56 : Parts d'OPC</li> </ul>
DEV	Code devise	Numérique	1	OB	Les valeurs admises sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 : Titres libellés en euros</li> <li>• 2 : Titres libellés en devises</li> </ul>
NB_TIT	Nombre de titres	Numérique	13	OB	La valeur est strictement positive.
COURS_TIT	Cours du titre	Numérique	13	OB	Les cours sont fournis avec une précision de quatre décimales. Sur le support télétransmis, les cours mentionnés avec quatre décimales, même s'il s'agit de zéros, sont indiqués sans virgule ni point décimal. Par exemple, un cours de 1,0074 sera déclaré 10074. La valeur est strictement positive.
VAL_FAC	Valeur faciale	Numérique	13	CO	Cette information n'est à fournir que pour les titres à revenu fixe. Les établissements fournissent la contre-valeur en euros, nonobstant la devise du titre. La valeur faciale est renseignée avec une précision de deux décimales même s'il s'agit de zéros. Les décimales sont indiqués sans virgule ni point décimal. Par exemple, une valeur faciale de 105,36 sera déclaré 10536. La valeur est strictement positive.
ENCOURS	Encours	Numérique	13	OB	Les établissements fournissent la contre-valeur en euros, nonobstant la devise du titre. L'encours est à déclarer sans décimale. La valeur est strictement positive.
SENS	Sens de l'enregistrement comptable	Numérique	1	OB	Les établissements précisent si le titre considéré est inscrit à l'actif ou passif du bilan en utilisant les codes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 : Titre enregistré à l'actif</li> <li>• 2 : Titre enregistré au passif</li> </ul>

### 5.4.3. Contrôles effectués

Les contrôles effectués sont :

- d'une part les contrôles de présence et de format tels que décrits ci-dessus ;
- d'autre part des contrôles plus spécifiques tels que décrits ci-dessous.

---

Contrôle sur la combinaison « valeur faciale » et « nature de l'instrument » :

La valeur faciale ne doit pas être servie dans le cas des titres de type Actions ou Parts d'OPC (nature d'instrument de valeur "55" ou "56").

Contrôle sur la combinaison « secteur de l'émetteur » et « nature de l'instrument » :

Les combinaisons suivantes ne doivent pas être présentes dans la déclaration (cellules grisées) :

	11		12	13	14	21	22	23	24	30
50										
51										
52										
53										
54										
55										
56										

Il est rappelé que la Banque de France se réserve le droit d'appliquer tout autre contrôle lui permettant d'apprécier la vraisemblance des données (changement de sectorisation ou d'émetteur d'un titre, évolution du cours ou du nombres de titres,...).

En cas de doute sur la valeur déclarée, les éléments ayant conduit à interroger l'établissement sur celle-ci seront transmis à l'établissement.

#### 5.4.4. Exemple de saisie en mode U2A

Nature de l'identifiant	Identifiant du titre	Secteur de l'émetteur	Nature de l'instrument	Code devise	Nombre de titres	Cours du titre	Valeur faciale	Encours	Sens de l'enregistrement comptable
I	1234567890	12	56	1	550	10004	5900000	2000000	1
S	0987654321	24	55	1	24	10081	2500000	4500000	2



---

### 5.4.5. Exemple de fichier XML complet pour le mois de décembre

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" standalone="yes"?>
<DeclarationReport xmlns="http://www.onegate.eu/2010-01-01">
  <Administration creationTime="2010-03-26T09:29:25.154+01:00">
    <From declarerType="CIB">12345</From>
    <To>BDF</To>
    <Domain>MTI</Domain>
    <Response>
      <Email>mail@mailfff.com</Email>
      <Language>FR</Language>
    </Response>
  </Administration>

  <Report date="2010-12" code="MTI">
    <Data form="MTI">
      <Item>
        <Dim prop="SCT">MTI</Dim>
        <Dim prop="NAT_ID">I</Dim>
        <Dim prop="ID_TIT">1234567890</Dim>
        <Dim prop="COD_SEC">12</Dim>
        <Dim prop="NAT_INS">56</Dim>
        <Dim prop="DEV">1</Dim>
        <Dim prop="NB_TIT">550</Dim>
        <Dim prop="COURS_TIT">10004</Dim>
        <Dim prop="VAL_FAC">5900000</Dim>
        <Dim prop="ENCOURS">2000000</Dim>
        <Dim prop="SENS">1</Dim>
      </Item>
      <Item>
        <Dim prop="SCT">MTI</Dim>
        <Dim prop="NAT_ID">0</Dim>
        <Dim prop="ID_TIT">0987654321</Dim>
        <Dim prop="COD_SEC">24</Dim>
        <Dim prop="NAT_INS">55</Dim>
        <Dim prop="DEV">1</Dim>
        <Dim prop="NB_TIT">24</Dim>
        <Dim prop="COURS_TIT">10081</Dim>
        <Dim prop="VAL_FAC">2500000</Dim>
        <Dim prop="ENCOURS">4500000</Dim>
        <Dim prop="SENS">2</Dim>
      </Item>
    </Data>
  </Report>
</DeclarationReport>
```

---

## **6. TABLEAU M\_CONTRAN « RECENSEMENT DES CONTRATS NOUVEAUX »**

Le document M\_CONTRAN recense, de manière exhaustive, les nouveaux contrats de crédit libellés en euros, conclus avec les particuliers, les sociétés non financières, les entrepreneurs individuels, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les administrations publiques locales, résidant en France ou non résidents mais appartenant à l'un des pays de la zone euro (EMUM <sup>(7)</sup>).

Ce document sera utilisé par la Banque de France afin de concourir à l'élaboration des statistiques de taux d'intérêt sur les contrats nouveaux requises par le règlement BCE/2009/7 du 31 mars 2009 de la Banque centrale européenne, modifiant le règlement BCE/2001/18, prenant effet le 1<sup>er</sup> juin 2010. En outre, ce tableau sera utilisé pour collecter les données permettant de calculer le taux de l'usure conformément au décret n° 90/506 du 25 juin 1990.

Le tableau M\_CONTRAN comprend 5 onglets. Chaque onglet correspond à une partition de la population bénéficiaire de concours :

1. Onglet 1 : opérations avec les particuliers ;
2. Onglet 2 : opérations avec les sociétés non financières ;
3. Onglet 3 : opérations avec les entrepreneurs individuels ;
4. Onglet 4 : opérations avec les institutions sans but lucratif au service des ménages ;
5. Onglet 5 : opérations avec les administrations publiques locales.

### **6.1. Territorialité et monnaie**

Le tableau est établi pour la zone d'activité France et recense les opérations libellées en euros.

### **6.2. Périodicité**

La période de collecte porte sur le premier mois de chaque trimestre, le mois étant entendu comme durée calendaire.

Pour limiter la volumétrie, la Banque de France pourra décider en tant que de besoin de réduire la période de recensement des utilisations de découvert, de crédit permanent et de prêt sur carte de crédit.

### **6.3. Échéance**

Échéance à J+18 ouvrés.

---

<sup>7</sup> EMUM : Etats Membres de l'Union Monétaire

---

## 6.4. Paramétrage du tableau

Le découpage en onglets correspond à cinq formulaires identifiés par le code de la population bénéficiaire :

- Identifiant du domaine : MCO
- Identifiant du rapport : MCO
- Identifiant du formulaire 1 : MCO1 - opérations avec les particuliers
- Identifiant du formulaire 2 : MCO2 - opérations avec les sociétés non financières
- Identifiant du formulaire 3 : MCO3 - opérations avec les entrepreneurs individuels □
- Identifiant du formulaire 4 : MCO4 - opérations avec les institutions sans but lucratif au service des ménages
- Identifiant du formulaire 5 : MCO5 - opérations avec les administrations publiques locales

## 6.5. Définition des fichiers XML de collecte

Chaque fichier de collecte se compose de deux parties :

- une première partie administrative,
- une seconde partie spécifique aux données collectées.

### 6.5.1. Partie administrative

Chaque fichier de collecte se compose d'une première partie administrative qui contient des informations relatives aux données échangées (institution, domaine et identification du déclarant).

La structure XML de la partie administrative est la suivante :

```
<Administration creationTime="2010-03-26T09:29:25.154+01:00">
  <From declarerType="CIB">12345</From>
  <To>BDF</To>
  <Domain>MCO</Domain>
  <Response>
    <Email>mail@mailfff.com</Email>
    <Language>FR</Language>
  </Response>
</Administration>
```

- La valeur de l'attribut `declarerType` aura deux valeurs possibles selon l'échéance :
  - Pour toutes les échéances antérieures à décembre 2021 (<12/2021), la valeur à saisir est CIB `<From declarerType="CIB">XXXXXX</From>` (XXXXXX est la valeur du CIB)
  - Pour toutes les échéances à partir de décembre 2021 (≥12/2021), la valeur à saisir est LEI `<From declarerType="LEI">XXXXXX</From>` (XXXXXX est la valeur du LEI)
- La balise `<From declarerType="XXX">` correspond à l'identification du déclarant et la description en est détaillée ci-dessous :

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB/FA/CO	COMMENTAIRES
<b>CIB</b>	Identification du déclarant	Alphanum	5	OB si LEI absent	L'identification du déclarant est effectuée par son CIB. Le CIB est de format caractère, d'une longueur requise de 5 caractères.
<b>LEI</b>	Identification du déclarant	Alphanum	20	OB si CIB absent	L'un des deux identifiants doit être présent

- La balise <To> correspond au destinataire de la collecte et a pour valeur "BDF".
- La balise <Domain> correspond à l'identifiant du domaine de la collecte et a pour valeur "MCO".

### 6.5.2. Partie spécifique aux données collectées (exemple avec les formulaires MCO2 et MCO3)

```
<Report date="2010-12" code="MCO">
  <Data form="MCO2">
    <Item>
      <Dim prop="SCT">MCO2</Dim>
      <Dim prop="ID_GUI">00001</Dim>
      <Dim prop="RFLICR">12345678901234</Dim>
      <Dim prop="INS_FI">200</Dim>
      <Dim prop="MT_CRDT">120000</Dim>
      <Dim prop="MT_MAX">999999</Dim>
      <Dim prop="PRT_POOL">999000</Dim>
      <Dim prop="DUREE_IN">94</Dim>
      <Dim prop="CDT_NGCT">0</Dim>
      <Dim prop="IDX_REF">3</Dim>
      <Dim prop="PFIT">2</Dim>
      <Dim prop="TESE">082576</Dim>
      <Dim prop="TEG">158562</Dim>
      <Dim prop="CAP">154568</Dim>
      <Dim prop="AJUST">1</Dim>
      <Dim prop="PRT_RGLT">0</Dim>
      <Dim prop="PRT_RSTR">1</Dim>
      <Dim prop="TX_COMM_DEC">158975</Dim>
      <Dim prop="ZONE_RD">0</Dim>
      <Dim prop="MT_REMBRST">200000</Dim>
      <Dim prop="PERIOD_RBRST">0</Dim>
      <Dim prop="SURETE">1</Dim>
      <Dim prop="SIREN">123456789</Dim>
    </Item>
    <Item>
      <Dim prop="SCT">MCO2</Dim>
      <Dim prop="ID_GUI">00001</Dim>
      <Dim prop="RFLICR">95684532154568</Dim>
      <Dim prop="INS_FI">420</Dim>
      <Dim prop="MT_CRDT">245000</Dim>
      <Dim prop="MT_MAX">524365</Dim>
      <Dim prop="PRT_POOL">25</Dim>
      <Dim prop="DUREE_IN">14</Dim>
      <Dim prop="CDT_NGCT">1</Dim>
      <Dim prop="IDX_REF">1</Dim>
      <Dim prop="PFIT">1</Dim>
      <Dim prop="TESE">058958</Dim>
      <Dim prop="TEG">154568</Dim>
    </Item>
  </Data>
</Report>
```

```

        <Dim prop="CAP">088978</Dim>
        <Dim prop="AJUST">2</Dim>
        <Dim prop="PRT_RGLT">2</Dim>
        <Dim prop="PRT_RSTR">0</Dim>
        <Dim prop="TX_COMM_DEC">082573</Dim>
        <Dim prop="ZONE_RD">1</Dim>
        <Dim prop="MT_REMBRST">100500</Dim>
        <Dim prop="PERIOD_RBRST">1</Dim>
        <Dim prop="SURETE">1</Dim>
        <Dim prop="SIREN">987654321</Dim>
    </Item>
</Data>
<Data form="MCO3">
    <Item>
        <Dim prop="SCT">MCO3</Dim>
        <Dim prop="ID_GUI">00001</Dim>
        <Dim prop="RFLICR">95684532154568</Dim>
        <Dim prop="INS_FI">420</Dim>
        <Dim prop="MT_CRDT">245000</Dim>
        <Dim prop="MT_MAX">524365</Dim>
        <Dim prop="PRT_POOL">25</Dim>
        <Dim prop="DUREE_IN">14</Dim>
        <Dim prop="CDT_NGCT">1</Dim>
        <Dim prop="USG_PRT">1</Dim>
        <Dim prop="IDX_REF">1</Dim>
        <Dim prop="PFIT">1</Dim>
        <Dim prop="TESE">058958</Dim>
        <Dim prop="TEG">154568</Dim>
        <Dim prop="CAP">088978</Dim>
        <Dim prop="AJUST">2</Dim>
        <Dim prop="PRT_RGLT">2</Dim>
        <Dim prop="PRT_RLS">01</Dim>
        <Dim prop="PRT_RSTR">0</Dim>
        <Dim prop="TX_COMM_DEC">082573</Dim>
        <Dim prop="ZONE_RD">1</Dim>
        <Dim prop="MT_REMBRST">100500</Dim>
        <Dim prop="PERIOD_RBRST">1</Dim>
        <Dim prop="SURETE">1</Dim>
        <Dim prop="REVENU_ANN">30000</Dim>
        <Dim prop="SIREN">987654321</Dim>
    </Item>
</Data>
</Report>

```

- La balise <Report date= "AAAA-MM" code=""> comprend :
  - la période de remise au format AAAA-MM ; par exemple :
    - échéance de janvier 2011 : 2011-01
    - échéance de juillet 2011 : 2011-07
    - ... ;
  - le code, correspondant à l'identifiant du rapport, ayant pour valeur "MCO".
- La balise <Data form=""> correspond à l'identifiant du formulaire et a pour valeur "MCO1", "MCO2", "MCO3", "MCO4" ou "MCO5".
- La balise <Item> correspond à la déclaration d'une ligne de crédit et sa description est fonction du formulaire.

---

**6.5.2.1. Description des champs du formulaire « MCO1 » : opérations avec les particuliers**

<b>CODE XML</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>TYPE</b>	<b>LONGUEUR</b>	<b>PRESENCE OB, FA, CO</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
<b>SCT</b>	Identifiant de la section	Alphanum	4	OB	L'identifiant de la section a pour valeur "MCO1".
<b>ID_GUI</b>	Code guichet	Alphanum	5	FA	Le code guichet n'est servi que pour les établissements généralistes. Les établissements spécialisés ne doivent pas renseigner de code guichet. Les établissements généralistes doivent précéder le code guichet d'un nombre de 0 suffisant pour que la longueur de la valeur corresponde à la longueur requise.
<b>RFLICR</b>	Référence du crédit	Alphanum	14	OB	Le numéro d'ordre du crédit octroyé : numéro séquentiel, indiquant le numéro du crédit considéré tel que fixé par l'établissement

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
INS_FI	Catégorie de l'instrument financier	Numérique	3	OB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 - Découverts</li> <li>• 200 – Escompte et assimilé</li> <li>• 210 - Financement sur Loi Dailly</li> <li>• 220 - Autres créances commerciales</li> <li>• 230 – Mobilisation de créances sur l'étranger</li> <li>• 240 – Crédits fournisseurs</li> <li>• 250 – Crédits commerciaux à des non-résidents</li> <li>• 260 – Autres crédits à l'export</li> <li>• 300 - Financement de ventes à tempérament</li> <li>• 310 – Prêts personnels</li> <li>• 320 – Crédits revolving ou crédits permanents</li> <li>• 330 – Prêts sur carte de crédit</li> <li>• 400 – Facilités d'émission</li> <li>• 410 – Crédit global d'exploitation</li> <li>• 420 – Financement de stocks</li> <li>• 430 – Avances sur avoirs financiers</li> <li>• 440 - Autres crédits de trésorerie</li> <li>• 500 – Crédits à l'équipement aidés</li> <li>• 510 – Autres crédits à l'équipement</li> <li>• 600 – Crédits à l'habitat non réglementés</li> <li>• 610 – Prêts aux organismes HLM</li> <li>• 620 – PLA</li> <li>• 630 – PLI</li> <li>• 640 – Prêts aidés d'accession à la propriété</li> <li>• 650 – Prêts conventionnés</li> <li>• 660 – Prêts bancaires conventionnés (PBC)</li> <li>• 670 – PEL</li> <li>• 680 – Autres prêts réglementés</li> <li>• 690 – Crédits promoteurs</li> <li>• 700 – Autres crédits à la clientèle</li> <li>• 800 – Prêts subordonnés</li> <li>• 900 – Crédit-bail mobilier</li> <li>• 910 – Crédit-bail immobilier</li> <li>• 920 – Crédit-bail sur actifs incorporels</li> </ul>
MT_CR DT	Montant du crédit	Numérique	11	OB	<p>Le montant du concours accordé, exprimé en euros (sans décimale).</p> <p>La valeur est strictement positive.</p>
MT_MAX	Montant maximum autorisé	Numérique	11	CO	<p>Le montant maximum autorisé, exprimé en euros (sans décimale). La valeur est positive ou nulle.</p> <p>Le montant maximum autorisé doit être renseigné uniquement pour les découverts, crédits permanents et prêts sur carte de crédit, interdit sinon. Il correspond au montant maximum susceptible d'être mis à la disposition du client au cours du mois de référence.</p>

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
<b>DUREE_IN</b>	Durée initiale	Numérique	3	CO	La durée initiale de l'opération, renseignée en nombre entier de mois.  La valeur est strictement positive.
<b>CDT_NGCT</b>	Conditions de négociation	Numérique	1	OB	Cette rubrique devra être codifiée de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres cas : 0</li> <li>• Cas d'une reconduction tacite : 1</li> <li>• Cas d'un prêt renégocié : 2</li> </ul>
<b>IDX_RE F</b>	Index de référence	Numérique	1	CO	L'index de référence doit être codifié de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux fixe : 0</li> <li>• Taux variable indexé sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- TBB : 1</li> <li>- €STER<sup>1</sup> : 2</li> <li>- EURIBOR 1 mois : 3</li> <li>- EURIBOR 3 mois : 4</li> <li>- EURIBOR 1 an : 5</li> <li>- TMO ou TME : 6</li> <li>- Autre formule ou mixte : 7</li> </ul> </li> </ul>
<b>PFIT</b>	PFIT	Numérique	1	CO	La période de fixation initiale du taux (PFIT) de l'opération, codifiée de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• PFIT ≤ 3 mois : 0</li> <li>• 3 mois &lt; PFIT ≤ 1 an : 1 □</li> <li>• 1 an &lt; PFIT ≤ 3 ans : 2</li> <li>• 3 ans &lt; PFIT ≤ 5 ans : 3</li> <li>• 5 ans &lt; PFIT ≤ 10 ans : 4</li> <li>• 10 ans &lt; PFIT : 5</li> </ul>
<b>TESE</b>	TESE	Numérique	6	OB	Le TESE (Taux Effectif au Sens Etroit) est renseigné sur 6 caractères (4 décimales après la virgule, même s'il s'agit de zéros) et indiqués sans virgule ni point décimal.  Précéder le TESE d'un nombre de 0 suffisant pour que la longueur de la valeur corresponde à la longueur requise. Un TESE négatif est renseigné sur 6 caractères obligatoires sous le format - XXXXX, avec le signe moins (-) en première position.
<b>TEG</b>	TEG	Numérique	6	OB	Le TEG (Taux Effectif Global) est renseigné sur 6 caractères (4 décimales après la virgule, même s'il s'agit de zéros) et indiqués sans virgule ni point décimal.  Précéder le TEG d'un nombre de 0 suffisant pour que la longueur de la valeur corresponde à la longueur requise. un TEG négatif est renseigné sur 6 caractères obligatoires sous le format - XXXXX, avec le signe moins (-) en première position.

<sup>1</sup> À compter de janvier 2022, l'€STER remplace l'EONIA, il conviendra donc d'utiliser le code 2 pour les taux variables indexés sur l'€STER.



CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
<b>CAP</b>	CAP	Numérique	6	CO	<p>Le CAP est renseigné sur 6 caractères (4 décimales après la virgule, même s'il s'agit de zéros) et indiqués sans virgule ni point décimal.</p> <p>Pour les crédits à taux variable non plafonné, le CAP a pour valeur 999999.</p> <p>Précéder le CAP d'un nombre de 0 suffisant pour que la longueur de la valeur corresponde à la longueur requise.</p>
<b>AJUST</b>	Mode d'ajustement	Numérique	1	CO	<p>Pour les crédits à taux variable, le mode d'ajustement du remboursement du crédit prévu dans les conditions du contrat est codifié de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajustement par la durée : 0</li> <li>• Ajustement par la mensualité : 1</li> <li>• Ajustement par la durée et la mensualité : 2</li> </ul>
<b>PRT_RGLT</b>	Prêt réglementé ou aide	Numérique	1	CO	<p>Cette rubrique est codifiée de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédit réglementé ou aidé bénéficiant d'une aide publique directe ou indirecte, ou crédit au personnel des établissements de crédit : 1</li> <li>• Crédit bénéficiant d'une subvention directe ou indirecte de la part d'une société non financière (par exemple, prise en charge partielle ou totale des intérêts débiteurs) transitant par les comptes de l'établissement financier : 2</li> <li>• Autre cas : 0</li> </ul> <p>Il convient de saisir la valeur 0 si le prêt concerné ne bénéficie d'aucune aide ou si son taux n'est régi par aucune réglementation. Il convient également de saisir la valeur 0 si le crédit concerné bénéficie d'une aide dont la nature diffère des deux premiers cas.</p>

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
<b>PRT_RLS</b>	Prêt relais et travaux	Alphanum	2	CO	<p>La variable « prêts relais et travaux » permet de qualifier l'objet des contrats de crédits immobiliers, selon la codification suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêt relais – financement de travaux : 00</li> <li>• Prêt relais – acquisition ancien résidence principale : 01</li> <li>• Prêt relais – acquisition ancien résidence secondaire : 02</li> <li>• Prêt relais – acquisition ancien investissement locatif : 03</li> <li>• Prêt relais – acquisition neuf résidence principale : 04</li> <li>• Prêt relais – acquisition neuf résidence secondaire : 05</li> <li>• Prêt relais – acquisition neuf investissement locatif : 06</li> <li>• Prêt classique – financement de travaux : 07</li> <li>• Prêt classique – acquisition ancien résidence principale : 08</li> <li>• Prêt classique – acquisition ancien résidence secondaire : 09</li> <li>• Prêt classique – acquisition ancien investissement locatif : 10</li> <li>• Prêt classique – acquisition neuf résidence principale : 11</li> <li>• Prêt classique – acquisition neuf résidence secondaire : 12</li> <li>• Prêt classique – acquisition neuf investissement locatif : 13</li> <li>• Prêt classique – financement de travaux aux copropriétés : 14</li> </ul>
<b>PRT_RST</b>	Prêt restructuré	Booléen	1	CO	<p>La variable « Prêt restructuré » identifie les crédits octroyés dans le cadre d'un rachat de crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rachat de crédit : 1</li> <li>• Autre objet : 0</li> </ul>
<b>ZONE_RD</b>	Zone de résidence	Numérique	1	OB	<p>La zone de résidence du client codifiée de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéficiaire résident : 1</li> <li>• Bénéficiaire non résident mais appartenant à l'un des pays de la zone euro : 0</li> </ul>
<b>MT_RE MBRST</b>	Montant du remboursement	Numérique	11	CO	<p>Le montant du remboursement est exprimé en euros, sans décimale La valeur est strictement positive.</p>
<b>PERIOD_RBRST</b>	Périodicité remboursement	Numérique	1	CO	<p>La périodicité de remboursement est codifiée de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mensuelle : 0</li> <li>• Trimestrielle : 1</li> <li>• Autre : 2</li> </ul>

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
<b>SURETE</b>	Type de sûreté	Numérique	1	OB	Le type de sûreté garantissant éventuellement le contrat de crédit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédits garantis par des sûretés immobilières : 1</li> <li>• Crédits garantis par des sûretés autres qu'immobilières : 2</li> <li>• Crédits garantis par des sûretés immobilières et autres qu'immobilières : 3</li> <li>• Crédits non garantis : 0</li> </ul>
<b>REVENU_ANN</b>	Revenu annuel	Numérique	10	CO	Le montant du revenu du ménage, sous forme annualisée, utilisé dans le cadre du dossier d'octroi de crédit, est exprimé en euros, sans décimale.  La valeur est strictement positive.

#### 6.5.2.2. Description des champs du formulaire « MCO2 » : opérations avec les sociétés non financières

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
<b>SCT</b>	Identifiant de la section	Alphanum	4	OB	L'identifiant de la section a pour valeur "MCO2".
<b>ID_GUI</b>	Code guichet	Alphanum	5	FA	Le code guichet n'est servi que pour les établissements généralistes.  Les établissements spécialisés ne doivent pas renseigner de code guichet.  Les établissements généralistes doivent précéder le code guichet d'un nombre de 0 suffisant pour que la longueur de la valeur corresponde à la longueur requise.
<b>RFLICR</b>	Référence du crédit	Alphanum	14	OB	Numéro d'ordre du crédit octroyé : numéro séquentiel, indiquant le numéro du crédit considéré tel que fixé par l'établissement.

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
INS_FI	Catégorie de l'instrument financier	Numérique	3	OB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 - Découverts</li> <li>• 200 – Escompte et assimilé</li> <li>• 210 - Financement sur Loi Dailly</li> <li>• 220 - Autres créances commerciales</li> <li>• 230 – Mobilisation de créances sur l'étranger</li> <li>• 240 – Crédits fournisseurs</li> <li>• 250 – Crédits commerciaux à des non-résidents</li> <li>• 260 – Autres crédits à l'export</li> <li>• 300 - Financement de ventes à tempérament</li> <li>• 310 – Prêts personnels</li> <li>• 320 – Crédits revolving ou crédits permanents</li> <li>• 330 – Prêts sur carte de crédit</li> <li>• 400 – Facilités d'émission</li> <li>• 410 – Crédit global d'exploitation</li> <li>• 420 – Financement de stocks</li> <li>• 430 – Avances sur avoirs financiers</li> <li>• 440 - Autres crédits de trésorerie</li> <li>• 500 – Crédits à l'équipement aidés</li> <li>• 510 – Autres crédits à l'équipement</li> <li>• 600 – Crédits à l'habitat non réglementés</li> <li>• 610 – Prêts aux organismes HLM</li> <li>• 620 – PLA</li> <li>• 630 – PLI</li> <li>• 640 – Prêts aidés d'accession à la propriété</li> <li>• 650 – Prêts conventionnés</li> <li>• 660 – Prêts bancaires conventionnés (PBC)</li> <li>• 670 – PEL</li> <li>• 680 – Autres prêts réglementés</li> <li>• 690 – Crédits promoteurs</li> <li>• 700 – Autres crédits à la clientèle</li> <li>• 800 – Prêts subordonnés</li> <li>• 900 – Crédit-bail mobilier</li> <li>• 910 – Crédit-bail immobilier</li> <li>• 920 - Crédit-bail sur actifs incorporels</li> </ul>
MT_CR DT	Montant du crédit	Numérique	11	OB	<p>Le montant du concours accordé, exprimé en euros (sans décimale).</p> <p>La valeur est strictement positive.</p>
MT_MAX	Montant maximum autorisé	Numérique	11	CO	<p>Le montant maximum autorisé, exprimé en euros (sans décimale). La valeur est positive ou nulle.</p> <p>Le montant maximum autorisé doit être renseigné uniquement pour les découverts, crédits permanents et prêts sur carte de crédit, interdit sinon. Il correspond au montant maximum susceptible d'être mis à la disposition du client au cours du mois de référence.</p>

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
<b>PRT_POOL</b>	Part dans le pool	Numérique	3	OB	La part dans le pool doit être obligatoirement saisie pour tout crédit déclaré. Elle doit être exprimée en pourcentage sans décimale, être strictement positive et inférieure ou égale à 100.
<b>DUREE_IN</b>	Durée initiale	Numérique	3	CO	Nombre entier de mois La valeur est strictement positive.
<b>CDT_NGCT</b>	Conditions de négociation	Numérique	1	OB	Cette rubrique devra être codifiée de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres cas : 0</li> <li>• Cas d'une reconduction tacite : 1</li> <li>• Cas d'un prêt renégocié : 2</li> </ul>
<b>IDX_REF</b>	Index de référence	Numérique	1	CO	L'index de référence doit être codifié de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux fixe : 0</li> <li>• Taux variable indexé sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- TBB : 1</li> <li>- €STER<sup>1</sup> : 2</li> <li>- EURIBOR 1 mois : 3</li> <li>- EURIBOR 3 mois : 4</li> <li>- EURIBOR 1 an : 5</li> <li>- TMO ou TME : 6</li> <li>- Autre formule ou mixte : 7</li> </ul> </li> </ul>
<b>PFIT</b>	PFIT	Numérique	1	CO	La période de fixation initiale du taux (PFIT) de l'opération est codifiée de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• PFIT ≤ 3 mois : 0</li> <li>• 3 mois &lt; PFIT ≤ 1 an : 1</li> <li>• 1 an &lt; PFIT ≤ 3 ans : 2</li> <li>• 3 ans &lt; PFIT ≤ 5 ans : 3</li> <li>• 5 ans &lt; PFIT ≤ 10 ans : 4</li> <li>• 10 ans &lt; PFIT : 5</li> </ul>
<b>TESE</b>	TESE	Numérique	6	OB	Le TESE (Taux Effectif au Sens Etroit) est renseigné sur 6 caractères (4 décimales après la virgule, même s'il s'agit de zéros) et indiqués sans virgule ni point décimal.  Précéder le TESE d'un nombre de 0 suffisant pour que la longueur de la valeur corresponde à la longueur requise. Un TESE négatif est renseigné sur 6 caractères obligatoires sous le format - XXXXX, avec le signe moins (-) en première position
<b>TEG</b>	TEG	Numérique	6	OB	Le TEG (Taux Effectif Global) est renseigné sur 6 caractères (4 décimales après la virgule, même s'il s'agit de zéros) et indiqués sans virgule ni point décimal.  Précéder le TEG d'un nombre de 0 suffisant pour que la longueur de la valeur corresponde à la longueur requise. Un TEG négatif est renseigné sur 6 caractères obligatoires sous le format - XXXXX, avec le signe moins (-) en première position

<sup>1</sup> À compter de janvier 2022, l'€STER remplace l'EONIA, il conviendra donc d'utiliser le code 2 pour les taux variables indexés sur l'€STER.

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
<b>CAP</b>	CAP	Numérique	6	CO	<p>Le CAP est renseigné sur 6 caractères (4 décimales après la virgule, même s'il s'agit de zéros) et indiqués sans virgule ni point décimal.</p> <p>Pour les crédits à taux variable non plafonné, le CAP a pour valeur 999999.</p> <p>Précéder le CAP d'un nombre de 0 suffisant pour que la longueur de la valeur corresponde à la longueur requise.</p>
<b>AJUST</b>	Mode d'ajustement	Numérique	1	CO	<p>Pour les crédits à taux variable, le mode d'ajustement du remboursement du crédit prévu dans les conditions du contrat est codifié de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajustement par la durée : 0</li> <li>• Ajustement par la mensualité : 1</li> <li>• Ajustement par la durée et la mensualité : 2</li> </ul>
<b>PRT_RGLT</b>	Prêt réglementé ou aide	Numérique	1	CO	<p>Cette rubrique est codifiée de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédit réglementé ou aidé bénéficiant d'une aide publique directe ou indirecte, ou crédit au personnel des établissements de crédit : 1</li> <li>• Crédit bénéficiant d'une subvention directe ou indirecte de la part d'une société non financière (par exemple, prise en charge partielle ou totale des intérêts débiteurs) transitant par les comptes de l'établissement financier : 2</li> <li>• Autre cas : 0</li> </ul> <p>Il convient de saisir la valeur 0 si le prêt concerné ne bénéficie d'aucune aide ou si son taux n'est régi par aucune réglementation. Il convient également de saisir la valeur 0 si le crédit concerné bénéficie d'une aide dont la nature diffère des deux premiers cas.</p>
<b>PRT_RSTR</b>	Prêt restructuré	Booléen	1	CO	<p>La variable « Prêt restructuré » identifie les crédits octroyés dans le cadre d'un rachat de crédit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rachat de crédit : 1</li> <li>• Autre objet : 0</li> </ul>
<b>TX_COMM_DEC</b>	Taux de la commission de découvert	Numérique	6	CO	<p>Le taux de la commission de découvert est renseigné sur 6 caractères (4 décimales après la virgule, même s'il s'agit de zéros) et indiqués sans virgule ni point décimal.</p> <p>La valeur du TX_COMM_DEC est positive ou nulle.</p> <p>Précéder le taux de la commission de découvert d'un nombre de 0 suffisant pour que la longueur de la valeur corresponde à la longueur requise.</p>

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
<b>ZONE_RD</b>	Zone de résidence	Numérique	1	OB	La zone de résidence du client codifiée de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéficiaire résident : 1</li> <li>• Bénéficiaire non résident mais appartenant à l'un des pays de la zone euro : 0</li> </ul>
<b>MT_RE MBRST</b>	Montant du remboursement	Numérique	11	CO	Le montant du remboursement est exprimé en euros, sans décimale La valeur est strictement positive.
<b>PERIOD_RBRST</b>	Périodicité remboursement	Numérique	1	CO	La périodicité de remboursement est codifiée de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mensuelle : 0</li> <li>• Trimestrielle : 1</li> <li>• Autre : 2.</li> </ul>
<b>SURETE</b>	Type de sûreté	Numérique	1	OB	Le type de sûreté garantissant éventuellement le contrat de crédit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédits garantis par des sûretés immobilières : 1</li> <li>• Crédits garantis par des sûretés autres qu'immobilières : 2</li> <li>• Crédits garantis par des sûretés immobilières et autres qu'immobilières : 3</li> <li>• Crédits non garantis : 0</li> </ul>
<b>SIREN</b>	Numéro SIREN du bénéficiaire	Numérique	9	OB	Le numéro SIREN du bénéficiaire doit être un numéro de SIREN valide (Cf. contrôle défini ci-après), 100000009 pour les immatriculations en cours, ou 200000008 pour les bénéficiaires monégasques, ou 999999999 pour les bénéficiaires non résidents

### 6.5.2.3. Description des champs du formulaire « MCO3 » : opérations avec les entrepreneurs individuels

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
<b>SCT</b>	Identifiant de la section	Alphanum	4	OB	L'identifiant de la section a pour valeur "MCO3".
<b>ID_GUI</b>	Code guichet	Alphanum	5	FA	Le code guichet n'est servi que pour les établissements généralistes. Les établissements spécialisés ne doivent pas renseigner de code guichet. Les établissements généralistes doivent précéder le code guichet d'un nombre de 0 suffisant pour que la longueur de la valeur corresponde à la longueur requise.

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
<b>RFLICR</b>	Référence du crédit	Alphanum	14	OB	Numéro d'ordre du crédit octroyé : numéro séquentiel, indiquant le numéro du crédit considéré tel que fixé par l'établissement.
<b>INS_FI</b>	Catégorie de l'instrument financier	Numérique	3	OB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 - Découverts</li> <li>• 200 – Escompte et assimilé</li> <li>• 210 - Financement sur Loi Dailly</li> <li>• 220 - Autres créances commerciales</li> <li>• 230 – Mobilisation de créances sur l'étranger</li> <li>• 240 – Crédits fournisseurs</li> <li>• 250 – Crédits commerciaux à des non-résidents</li> <li>• 260 – Autres crédits à l'export</li> <li>• 300 - Financement de ventes à tempérament</li> <li>• 310 – Prêts personnels</li> <li>• 320 – Crédits revolving ou crédits permanents</li> <li>• 330 – Prêts sur carte de crédit</li> <li>• 400 – Facilités d'émission</li> <li>• 410 – Crédit global d'exploitation</li> <li>• 420 – Financement de stocks</li> <li>• 430 – Avances sur avoirs financiers</li> <li>• 440 - Autres crédits de trésorerie</li> <li>• 500 – Crédits à l'équipement aidés</li> <li>• 510 – Autres crédits à l'équipement</li> <li>• 600 – Crédits à l'habitat non réglementés</li> <li>• 610 – Prêts aux organismes HLM</li> <li>• 620 – PLA</li> <li>• 630 – PLI</li> <li>• 640 – Prêts aidés d'accession à la propriété</li> <li>• 650 – Prêts conventionnés</li> <li>• 660 – Prêts bancaires conventionnés (PBC)</li> <li>• 670 – PEL</li> <li>• 680 – Autres prêts réglementés</li> <li>• 690 – Crédits promoteurs</li> <li>• 700 – Autres crédits à la clientèle</li> <li>• 800 – Prêts subordonnés</li> <li>• 900 – Crédit-bail mobilier</li> <li>• 910 – Crédit-bail immobilier</li> <li>• 920 - Crédit-bail sur actifs incorporels</li> </ul>
<b>MT_CR DT</b>	Montant du crédit	Numérique	11	OB	<p>Le montant du concours accordé, exprimé en euros (sans décimale).</p> <p>La valeur est strictement positive.</p>



CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
<b>MT_MAX</b>	Montant maximum autorisé	Numérique	11	CO	Le montant maximum autorisé, exprimé en euros (sans décimale). La valeur est positive ou nulle.  Le montant maximum autorisé doit être renseigné uniquement pour les découverts, crédits permanents et prêts sur carte de crédit, interdit sinon. Il correspond au montant maximum susceptible d'être mis à la disposition du client au cours du mois de référence.
<b>PRT_POOL</b>	Part dans le pool	Numérique	3	OB	La part dans le pool doit être obligatoirement saisie pour tout crédit déclaré. Elle doit être exprimée en pourcentage sans décimale, être strictement positive et inférieure ou égale à 100.
<b>DUREE_IN</b>	Durée initiale	Numérique	3	CO	Nombre entier de mois  La valeur est strictement positive.
<b>CDT_NGCT</b>	Conditions de négociation	Numérique	1	OB	Cette rubrique devra être codifiée de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres cas : 0</li> <li>• Cas d'une reconduction tacite : 1</li> <li>Cas d'un prêt renégocié : 2</li> </ul>
<b>USG_PRT</b>	Usage du prêt	Numérique	1	OB	Il devra être spécifiquement déclaré si l'objet du prêt est lié à l'activité professionnelle de l'entrepreneur individuel ou si le prêt est destiné à faire face à un besoin personnel du ménage de l'emprunteur. Cette rubrique devra être codifiée de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêt à usage professionnel : 0</li> <li>• Prêt à usage personnel : 1</li> </ul>
<b>IDX_REF</b>	Index de référence	Numérique	1	CO	L'index de référence doit être codifié de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux fixe : 0</li> <li>• Taux variable indexé sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- TBB : 1</li> <li>- €STER<sup>1</sup> : 2</li> <li>- EURIBOR 1 mois : 3</li> <li>- EURIBOR 3 mois : 4</li> <li>- EURIBOR 1 an : 5</li> <li>- TMO ou TME : 6</li> <li>- Autre formule ou mixte : 7</li> </ul> </li> </ul>
<b>PFIT</b>	PFIT	Numérique	1	CO	La période de fixation initiale du taux (PFIT) de l'opération est codifiée de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• PFIT ≤ 3 mois : 0</li> <li>• 3 mois &lt; PFIT ≤ 1 an : 1 □</li> <li>• 1 an &lt; PFIT ≤ 3 ans : 2</li> <li>• 3 ans &lt; PFIT ≤ 5 ans : 3</li> <li>• 5 ans &lt; PFIT ≤ 10 ans : 4</li> <li>• 10 ans &lt; PFIT : 5</li> </ul>

<sup>1</sup> À compter de janvier 2022, l'€STER remplace l'EONIA, il conviendra donc d'utiliser le code 2 pour les taux variables indexés sur l'€STER.

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
TESE	TESE	Numérique	6	OB	<p>Le TESE (Taux Effectif au Sens Etroit) est renseigné sur 6 caractères (4 décimales après la virgule, même s'il s'agit de zéros) et indiqués sans virgule ni point décimal.</p> <p>Précéder le TESE d'un nombre de 0 suffisant pour que la longueur de la valeur corresponde à la longueur requise. Un TESE négatif est renseigné sur 6 caractères obligatoires sous le format - XXXXX, avec le signe moins (-) en première position</p>
TEG	TEG	Numérique	6	OB	<p>Le TEG (Taux Effectif Global) est renseigné sur 6 caractères (4 décimales après la virgule, même s'il s'agit de zéros) et indiqués sans virgule ni point décimal.</p> <p>Précéder le TEG d'un nombre de 0 suffisant pour que la longueur de la valeur corresponde à la longueur requise. Un TEG négatif est renseigné sur 6 caractères obligatoires sous le format - XXXXX, avec le signe moins (-) en première position</p>
CAP	CAP	Numérique	6	CO	<p>Le CAP est renseigné sur 6 caractères (4 décimales après la virgule, même s'il s'agit de zéros) et indiqués sans virgule ni point décimal.</p> <p>Pour les crédits à taux variable non plafonné, le CAP a pour valeur 999999.</p> <p>Précéder le CAP d'un nombre de 0 suffisant pour que la longueur de la valeur corresponde à la longueur requise.</p>
AJUST	Mode d'ajustement	Numérique	1	CO	<p>Pour les crédits à taux variable, le mode d'ajustement du remboursement du crédit prévu dans les conditions du contrat est codifié de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajustement par la durée : 0</li> <li>• Ajustement par la mensualité : 1</li> <li>• Ajustement par la durée et la mensualité : 2</li> </ul>

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
<b>PRT_RGLT</b>	Prêt réglementé ou aide	Numérique	1	CO	<p>Cette rubrique est codifiée de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédit réglementé ou aidé bénéficiant d'une aide publique directe ou indirecte, ou crédit au personnel des établissements de crédit : 1</li> <li>• Crédit bénéficiant d'une subvention directe ou indirecte de la part d'une société non financière (par exemple, prise en charge partielle ou totale des intérêts débiteurs) transitant par les comptes de l'établissement financier : 2</li> <li>• Autre cas : 0</li> </ul> <p>Il convient de saisir la valeur 0 si le prêt concerné ne bénéficie d'aucune aide ou si son taux n'est régi par aucune réglementation. Il convient également de saisir la valeur 0 si le crédit concerné bénéficie d'une aide dont la nature diffère des deux premiers cas.</p>
<b>PRT_RLS</b>	Prêt relais et travaux	Alphanum	2	CO	<p>La variable « prêts relais et travaux » permet de qualifier l'objet des contrats de crédits immobiliers, selon la codification suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêt relais – financement de travaux : 00</li> <li>• Prêt relais – acquisition ancien résidence principale : 01</li> <li>• Prêt relais – acquisition ancien résidence secondaire : 02</li> <li>• Prêt relais – acquisition ancien investissement locatif : 03</li> <li>• Prêt relais – acquisition neuf résidence principale : 04</li> <li>• Prêt relais – acquisition neuf résidence secondaire : 05</li> <li>• Prêt relais – acquisition neuf investissement locatif : 06</li> <li>• Prêt classique – financement de travaux : 07</li> <li>• Prêt classique – acquisition ancien résidence principale : 08</li> <li>• Prêt classique – acquisition ancien résidence secondaire : 09</li> <li>• Prêt classique – acquisition ancien investissement locatif : 10</li> <li>• Prêt classique – acquisition neuf résidence principale : 11</li> <li>• Prêt classique – acquisition neuf résidence secondaire : 12</li> <li>• Prêt classique – acquisition neuf investissement locatif : 13</li> <li>• Prêt classique – Prêt classique – financement de travaux aux copropriétés : 14</li> </ul>

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
<b>PRT_RST</b>	Prêt restructuré	Booléen	1	CO	La variable « Prêt restructuré » identifie les crédits octroyés dans le cadre d'un rachat de crédit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rachat de crédit : 1</li> <li>• Autre objet : 0</li> </ul>
<b>TX_COMM_DEC</b>	Taux de la commission de découvert	Numérique	6	CO	Le taux de la commission de découvert est renseigné sur 6 caractères (4 décimales après la virgule, même s'il s'agit de zéros) et indiqués sans virgule ni point décimal.  La valeur du TX_COMM_DEC est positive ou nulle.  Précéder le taux de la commission de découvert d'un nombre de 0 suffisant pour que la longueur de la valeur corresponde à la longueur requise.
<b>ZONE_RD</b>	Zone de résidence	Numérique	1	OB	La zone de résidence du client codifiée de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéficiaire résident : 1</li> <li>• Bénéficiaire non résident mais appartenant à l'un des pays de la zone euro : 0</li> </ul>
<b>MT_REMBRST</b>	Montant du remboursement	Numérique	11	CO	Le montant du remboursement est exprimé en euros, sans décimale  La valeur est strictement positive.
<b>PERIOD_RBRST</b>	Périodicité remboursement	Numérique	1	CO	La périodicité de remboursement est codifiée de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mensuelle : 0</li> <li>• Trimestrielle : 1</li> <li>• Autre : 2.</li> </ul>
<b>SURETE</b>	Type de sûreté	Numérique	1	OB	Le type de sûreté garantissant éventuellement le contrat de crédit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédits garantis par des sûretés immobilières : 1</li> <li>• Crédits garantis par des sûretés autres qu'immobilières : 2</li> <li>• Crédits garantis par des sûretés immobilières et autres qu'immobilières : 3</li> <li>• Crédits non garantis : 0</li> </ul>
<b>REVENU_ANN</b>	Revenu annuel	Numérique	10	CO	Le montant du revenu du ménage, sous forme annualisée, utilisé dans le cadre du dossier d'octroi de crédit, est exprimé en euros, sans décimale.  La valeur est strictement positive.
<b>SIREN</b>	Numéro SIREN du bénéficiaire	Numérique	9	OB	Le numéro SIREN du bénéficiaire doit être un numéro de SIREN valide (Cf. contrôle défini ci-après), 100000009 pour les immatriculations en cours, ou 200000008 pour les bénéficiaires monégasques, ou 999999999 pour les bénéficiaires non résidents

**6.5.2.4. Description des champs du formulaire « MCO4 » : opérations avec les institutions sans but lucratif au service des ménages**

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
SCT	Identifiant de la section	Alphanum	4	OB	L'identifiant de la section a pour valeur "MCO4".
ID_GUI	Code guichet	Alphanum	5	FA	Le code guichet n'est servi que pour les établissements généralistes. Les établissements spécialisés ne doivent pas renseigner de code guichet. Les établissements généralistes doivent précéder le code guichet d'un nombre de 0 suffisant pour que la longueur de la valeur corresponde à la longueur requise.
RFLICR	Référence du crédit	Alphanum	14	OB	Numéro d'ordre du crédit octroyé : numéro séquentiel, indiquant le numéro du crédit considéré tel que fixé par l'établissement.
INS_FI	Catégorie de l'instrument financier	Numérique	3	OB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 - Découverts</li> <li>• 200 – Escompte et assimilé</li> <li>• 210 - Financement sur Loi Dailly</li> <li>• 220 - Autres créances commerciales</li> <li>• 230 – Mobilisation de créances sur l'étranger</li> <li>• 240 – Crédits fournisseurs</li> <li>• 250 – Crédits commerciaux à des non-résidents</li> <li>• 260 – Autres crédits à l'export</li> <li>• 300 - Financement de ventes à tempérament</li> <li>• 310 – Prêts personnels</li> <li>• 320 – Crédits revolving ou crédits permanents</li> <li>• 330 – Prêts sur carte de crédit</li> <li>• 400 – Facilités d'émission</li> <li>• 410 – Crédit global d'exploitation</li> <li>• 420 – Financement de stocks</li> <li>• 430 – Avances sur avoirs financiers</li> <li>• 440 - Autres crédits de trésorerie</li> <li>• 500 – Crédits à l'équipement aidés</li> <li>• 510 – Autres crédits à l'équipement</li> <li>• 600 – Crédits à l'habitat non réglementés</li> <li>• 610 – Prêts aux organismes HLM</li> <li>• 620 – PLA</li> <li>• 630 – PLI</li> <li>• 640 – Prêts aidés d'accession à la propriété</li> <li>• 650 – Prêts conventionnés</li> <li>• 660 – Prêts bancaires conventionnés (PBC)</li> <li>• 670 – PEL</li> <li>• 680 – Autres prêts réglementés</li> <li>• 690 – Crédits promoteurs</li> <li>• 700 – Autres crédits à la clientèle</li> <li>• 800 – Prêts subordonnés</li> <li>• 900 – Crédit-bail mobilier</li> <li>• 910 – Crédit-bail immobilier</li> <li>• 920 - Crédit-bail sur actifs incorporels</li> </ul>

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
MT_CRDT	Montant du crédit	Numérique	11	OB	Le montant du concours accordé, exprimé en euros (sans décimale). La valeur est strictement positive.
MT_MAX	Montant maximum autorisé	Numérique	11	CO	Le montant maximum autorisé, exprimé en euros (sans décimale). La valeur est positive ou nulle.  Le montant maximum autorisé doit être renseigné uniquement pour les découverts, crédits permanents et prêts sur carte de crédit, interdit sinon. Il correspond au montant maximum susceptible d'être mis à la disposition du client au cours du mois de référence.
PRT_POOL	Part dans le pool	Numérique	3	OB	La part dans le pool doit être obligatoirement saisie pour tout crédit déclaré. Elle doit être exprimée en pourcentage sans décimale, être strictement positive et inférieure ou égale à 100.
DUREE_IN	Durée initiale	Numérique	3	CO	Nombre entier de mois La valeur est strictement positive.
CDT_NGCT	Conditions de négociation	Numérique	1	OB	Cette rubrique devra être codifiée de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres cas : 0</li> <li>• Cas d'une reconduction tacite : 1</li> <li>• Cas d'un prêt renégocié : 2</li> </ul>
IDX_REF	Index de référence	Numérique	1	CO	L'index de référence doit être codifié de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux fixe : 0</li> <li>• Taux variable indexé sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- TBB : 1</li> <li>- €STER<sup>1</sup> : 2</li> <li>- EURIBOR 1 mois : 3</li> <li>- EURIBOR 3 mois : 4</li> <li>- EURIBOR 1 an : 5</li> <li>- TMO ou TME : 6</li> <li>- Autre formule ou mixte : 7</li> </ul> </li> </ul>
PFIT	PFIT	Numérique	1	CO	La période de fixation initiale du taux (PFIT) de l'opération est codifiée de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• PFIT ≤ 3 mois : 0</li> <li>• 3 mois &lt; PFIT ≤ 1 an : 1</li> <li>• 1 an &lt; PFIT ≤ 3 ans : 2</li> <li>• 3 ans &lt; PFIT ≤ 5 ans : 3</li> <li>• 5 ans &lt; PFIT ≤ 10 ans : 4</li> <li>• 10 ans &lt; PFIT : 5</li> </ul>

<sup>1</sup> À compter de janvier 2022, l'€STER remplace l'EONIA, il conviendra donc d'utiliser le code 2 pour les taux variables indexés sur l'€STER.

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
TESE	TESE	Numérique	6	OB	<p>Le TESE (Taux Effectif au Sens Etroit) est renseigné sur 6 caractères (4 décimales après la virgule, même s'il s'agit de zéros) et indiqués sans virgule ni point décimal.</p> <p>Précéder le TESE d'un nombre de 0 suffisant pour que la longueur de la valeur corresponde à la longueur requise.</p> <p>Un TESE négatif est renseigné sur 6 caractères obligatoires sous le format - XXXXX, avec le signe moins (-) en première position</p>
TEG	TEG	Numérique	6	OB	<p>Le TEG (Taux Effectif Global) est renseigné sur 6 caractères (4 décimales après la virgule, même s'il s'agit de zéros) et indiqués sans virgule ni point décimal.</p> <p>Précéder le TEG d'un nombre de 0 suffisant pour que la longueur de la valeur corresponde à la longueur requise.</p> <p>Un TEG négatif est renseigné sur 6 caractères obligatoires sous le format - XXXXX, avec le signe moins (-) en première position</p>
CAP	CAP	Numérique	6	CO	<p>Le CAP est renseigné sur 6 caractères (4 décimales après la virgule, même s'il s'agit de zéros) et indiqués sans virgule ni point décimal.</p> <p>Pour les crédits à taux variable non plafonné, le CAP a pour valeur 999999.</p> <p>Précéder le CAP d'un nombre de 0 suffisant pour que la longueur de la valeur corresponde à la longueur requise.</p>
AJUST	Mode d'ajustement	Numérique	1	CO	<p>Pour les crédits à taux variable, le mode d'ajustement du remboursement du crédit prévu dans les conditions du contrat est codifié de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajustement par la durée : 0</li> <li>• Ajustement par la mensualité : 1</li> <li>• Ajustement par la durée et la mensualité : 2</li> </ul>

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
<b>PRT_R G LT</b>	Prêt réglementé ou aide	Numérique	1	CO	<p>Cette rubrique est codifiée de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédit réglementé ou aidé bénéficiant d'une aide publique directe ou indirecte, ou crédit au personnel des établissements de crédit : 1</li> <li>• Crédit bénéficiant d'une subvention directe ou indirecte de la part d'une société non financière (par exemple, prise en charge partielle ou totale des intérêts débiteurs) transitant par les comptes de l'établissement financier : 2</li> <li>• Autre cas : 0</li> </ul> <p>Il convient de saisir la valeur 0 si le prêt concerné ne bénéficie d'aucune aide ou si son taux n'est régi par aucune réglementation. Il convient également de saisir la valeur 0 si le crédit concerné bénéficie d'une aide dont la nature diffère des deux premiers cas.</p>
<b>PRT_RS TR</b>	Prêt restructuré	Booléen	1	CO	<p>La variable « Prêt restructuré » identifie les crédits octroyés dans le cadre d'un rachat de crédit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rachat de crédit : 1</li> <li>• Autre objet : 0</li> </ul>
<b>TX_CO MM_DE C</b>	Taux de la commission de découvert	Numérique	6	CO	<p>Le taux de la commission de découvert est renseigné sur 6 caractères (4 décimales après la virgule, même s'il s'agit de zéros) et indiqués sans virgule ni point décimal.</p> <p>La valeur du TX_COMM_DEC est positive ou nulle.</p> <p>Précéder le taux de la commission de découvert d'un nombre de 0 suffisant pour que la longueur de la valeur corresponde à la longueur requise.</p>
<b>ZONE_ R D</b>	Zone de résidence	Numérique	1	OB	<p>La zone de résidence du client codifiée de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéficiaire résident : 1</li> <li>• Bénéficiaire non résident mais appartenant à l'un des pays de la zone euro : 0</li> </ul>
<b>MT_RE MBRST</b>	Montant du remboursement	Numérique	11	CO	<p>Le montant du remboursement est exprimé en euros, sans décimale</p> <p>La valeur est strictement positive.</p>
<b>PERIOD _RBRST</b>	Périodicité remboursement	Numérique	1	CO	<p>La périodicité de remboursement est codifiée de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mensuelle : 0</li> <li>• Trimestrielle : 1</li> <li>• Autre : 2.</li> </ul>



CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
<b>SURETE</b>	Type de sûreté	Numérique	1	OB	Le type de sûreté garantissant éventuellement le contrat de crédit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédits garantis par des sûretés immobilières : 1</li> <li>• Crédits garantis par des sûretés autres qu'immobilières : 2</li> <li>• Crédits garantis par des sûretés immobilières et autres qu'immobilières : 3</li> <li>• Crédits non garantis : 0</li> </ul>
<b>SIREN</b>	Numéro SIREN du bénéficiaire	Numérique	9	OB	Le numéro SIREN du bénéficiaire doit être un numéro de SIREN valide (Cf. contrôle défini ci-après), 100000009 pour les immatriculations en cours, ou 200000008 pour les bénéficiaires monégasques, ou 999999999 pour les bénéficiaires non résidents

**6.5.2.5. Description des champs du formulaire « MCO5 » : opérations avec les administrations publiques locales**

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
<b>SCT</b>	Identifiant de la section	Alphanum	4	OB	L'identifiant de la section a pour valeur "MCO5".
<b>ID_GUI</b>	Code guichet	Alphanum	5	FA	Le code guichet n'est servi que pour les établissements généralistes. Les établissements spécialisés ne doivent pas renseigner de code guichet. Les établissements généralistes doivent précéder le code guichet d'un nombre de 0 suffisant pour que la longueur de la valeur corresponde à la longueur requise.
<b>RFLICR</b>	Référence du crédit	Alphanum	14	OB	Numéro d'ordre du crédit octroyé : numéro séquentiel, indiquant le numéro du crédit considéré tel que fixé par l'établissement.

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
INS_FI	Catégorie de l'instrument financier	Numérique	3	OB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 - Découverts</li> <li>• 200 – Escompte et assimilé</li> <li>• 210 - Financement sur Loi Dailly</li> <li>• 220 - Autres créances commerciales</li> <li>• 230 – Mobilisation de créances sur l'étranger</li> <li>• 240 – Crédits fournisseurs</li> <li>• 250 – Crédits commerciaux à des non-résidents</li> <li>• 260 – Autres crédits à l'export</li> <li>• 300 - Financement de ventes à tempérament</li> <li>• 310 – Prêts personnels</li> <li>• 320 – Crédits revolving ou crédits permanents</li> <li>• 330 – Prêts sur carte de crédit</li> <li>• 400 – Facilités d'émission</li> <li>• 410 – Crédit global d'exploitation</li> <li>• 420 – Financement de stocks</li> <li>• 430 – Avances sur avoirs financiers</li> <li>• 440 - Autres crédits de trésorerie</li> <li>• 500 – Crédits à l'équipement aidés</li> <li>• 510 – Autres crédits à l'équipement</li> <li>• 600 – Crédits à l'habitat non réglementés</li> <li>• 610 – Prêts aux organismes HLM</li> <li>• 620 – PLA</li> <li>• 630 – PLI</li> <li>• 640 – Prêts aidés d'accession à la propriété</li> <li>• 650 – Prêts conventionnés</li> <li>• 660 – Prêts bancaires conventionnés (PBC)</li> <li>• 670 – PEL</li> <li>• 680 – Autres prêts réglementés</li> <li>• 690 – Crédits promoteurs</li> <li>• 700 – Autres crédits à la clientèle</li> <li>• 800 – Prêts subordonnés</li> <li>• 900 – Crédit-bail mobilier</li> <li>• 910 – Crédit-bail immobilier</li> <li>• 920 - Crédit-bail sur actifs incorporels</li> </ul>
MT_CR DT	Montant du crédit	Numérique	11	OB	<p>Le montant du concours accordé, exprimé en euros (sans décimale).</p> <p>La valeur est strictement positive.</p>
MT_MAX	Montant maximum autorisé	Numérique	11	CO	<p>Le montant maximum autorisé, exprimé en euros (sans décimale). La valeur est positive ou nulle.</p> <p>Le montant maximum autorisé doit être renseigné uniquement pour les découverts, crédits permanents et prêts sur carte de crédit, interdit sinon. Il correspond au montant maximum susceptible d'être mis à la disposition du client au cours du mois de référence.</p>

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
<b>PRT_POOL</b>	Part dans le pool	Numérique	3	OB	La part dans le pool doit être obligatoirement saisie pour tout crédit déclaré. Elle doit être exprimée en pourcentage sans décimale, être strictement positive et inférieure ou égale à 100.
<b>DUREE_IN</b>	Durée initiale	Numérique	3	CO	Nombre entier de mois La valeur est strictement positive.
<b>CDT_NGCT</b>	Conditions de négociation	Numérique	1	OB	Cette rubrique devra être codifiée de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres cas : 0</li> <li>• Cas d'une reconduction tacite : 1</li> <li>• Cas d'un prêt renégocié : 2</li> </ul>
<b>IDX_RE F</b>	Index de référence	Numérique	1	CO	L'index de référence doit être codifié de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux fixe : 0</li> <li>• Taux variable indexé sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- TBB : 1</li> <li>- €STER<sup>1</sup> : 2</li> <li>- EURIBOR 1 mois : 3</li> <li>- EURIBOR 3 mois : 4</li> <li>- EURIBOR 1 an : 5</li> <li>- TMO ou TME : 6</li> <li>- Autre formule ou mixte : 7</li> </ul> </li> </ul>
<b>PFIT</b>	PFIT	Numérique	1	CO	La période de fixation initiale du taux (PFIT) de l'opération est codifiée de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• PFIT ≤ 3 mois : 0</li> <li>• 3 mois &lt; PFIT ≤ 1 an : 1</li> <li>• 1 an &lt; PFIT ≤ 3 ans : 2</li> <li>• 3 ans &lt; PFIT ≤ 5 ans : 3</li> <li>• 5 ans &lt; PFIT ≤ 10 ans : 4</li> <li>• 10 ans &lt; PFIT : 5</li> </ul>
<b>TESE</b>	TESE	Numérique	6	OB	Le TESE (Taux Effectif au Sens Etroit) est renseigné sur 6 caractères (4 décimales après la virgule, même s'il s'agit de zéros) et indiqués sans virgule ni point décimal.  Précéder le TESE d'un nombre de 0 suffisant pour que la longueur de la valeur corresponde à la longueur requise.  Un TESE négatif est renseigné sur 6 caractères obligatoires sous le format -XXXXX avec le signe moins (-) en première position

<sup>1</sup> A compter de janvier 2022, l'€STER remplace l'EONIA, il conviendra donc d'utiliser le code 2 pour les taux variables indexés sur l'€STER.

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
<b>TEG</b>	TEG	Numérique	6	OB	<p>Le TEG (Taux Effectif Global) est renseigné sur 6 caractères (4 décimales après la virgule, même s'il s'agit de zéros) et indiqués sans virgule ni point décimal.</p> <p>Précéder le TEG d'un nombre de 0 suffisant pour que la longueur de la valeur corresponde à la longueur requise. Un TEG négatif est renseigné sur 6 caractères obligatoires sous le format -XXXXX avec le signe moins (-) en première position</p>
<b>CAP</b>	CAP	Numérique	6	CO	<p>Le CAP est renseigné sur 6 caractères (4 décimales après la virgule, même s'il s'agit de zéros) et indiqués sans virgule ni point décimal.</p> <p>Pour les crédits à taux variable non plafonné, le CAP a pour valeur 999999.</p> <p>Précéder le CAP d'un nombre de 0 suffisant pour que la longueur de la valeur corresponde à la longueur requise.</p>
<b>AJUST</b>	Mode d'ajustement	Numérique	1	CO	<p>Pour les crédits à taux variable, le mode d'ajustement du remboursement du crédit prévu dans les conditions du contrat est codifié de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajustement par la durée : 0</li> <li>• Ajustement par la mensualité : 1</li> <li>• Ajustement par la durée et la mensualité : 2</li> </ul>
<b>PRT_RG LT</b>	Prêt réglementé ou aide	Numérique	1	CO	<p>Cette rubrique est codifiée de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédit réglementé ou aidé bénéficiant d'une aide publique directe ou indirecte, ou crédit au personnel des établissements de crédit : 1</li> <li>• Crédit bénéficiant d'une subvention directe ou indirecte de la part d'une société non financière (par exemple, prise en charge partielle ou totale des intérêts débiteurs) transitant par les comptes de l'établissement financier : 2</li> <li>• Autre cas : 0</li> </ul> <p>Il convient de saisir la valeur 0 si le prêt concerné ne bénéficie d'aucune aide ou si son taux n'est régi par aucune réglementation. Il convient également de saisir la valeur 0 si le crédit concerné bénéficie d'une aide dont la nature diffère des deux premiers cas.</p>

CODE XML	LIBELLE	TYPE	LONGUEUR	PRESENCE OB, FA, CO	COMMENTAIRES
<b>PRT_RST</b>	Prêt restructuré	Booléen	1	CO	La variable « Prêt restructuré » identifie les crédits octroyés dans le cadre d'un rachat de crédit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rachat de crédit : 1</li> <li>• Autre objet : 0</li> </ul>
<b>TX_COMM_DEC</b>	Taux de la commission de découvert	Numérique	6	CO	Le taux de la commission de découvert est renseigné sur 6 caractères (4 décimales après la virgule, même s'il s'agit de zéros) et indiqués sans virgule ni point décimal.  La valeur du TX_COMM_DEC est positive ou nulle.  Précéder le taux de la commission de découvert d'un nombre de 0 suffisant pour que la longueur de la valeur corresponde à la longueur requise.
<b>ZONE_RD</b>	Zone de résidence	Numérique	1	OB	La zone de résidence du client codifiée de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéficiaire résident : 1</li> <li>• Bénéficiaire non résident mais appartenant à l'un des pays de la zone euro : 0</li> </ul>
<b>MT_REMBRST</b>	Montant du remboursement	Numérique	11	CO	Le montant du remboursement est exprimé en euros, sans décimale  La valeur est strictement positive.
<b>PERIOD_RBRST</b>	Périodicité remboursement	Numérique	1	CO	La périodicité de remboursement est codifiée de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mensuelle : 0</li> <li>• Trimestrielle : 1</li> <li>• Autre : 2.</li> </ul>
<b>SURETE</b>	Type de sûreté	Numérique	1	OB	Le type de sûreté garantissant éventuellement le contrat de crédit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédits garantis par des sûretés immobilières : 1</li> <li>• Crédits garantis par des sûretés autres qu'immobilières : 2</li> <li>• Crédits garantis par des sûretés immobilières et autres qu'immobilières : 3</li> <li>• Crédits non garantis : 0</li> </ul>

---

### 6.5.3. Remise d'état néant

OneGate permet la remise d'états néants pour les établissements n'ayant pas de données à déclarer pour un formulaire donné. Le format à utiliser dans le fichier XML est le suivant, ex :

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" standalone="yes"?>
<DeclarationReport xmlns="http://www.onegate.eu/2010-01-01">
  <Administration creationTime="2010-03-26T09:29:25.154+01:00">
    <From declarerType="CIB">12345</From>
    <To>BDF</To>
    <Domain>MCO</Domain>
    <Response>
      <Email>mail@mailfff.com</Email>
      <Language>FR</Language>
    </Response>
  </Administration>
  <Report date="2010-12" code="MCO">
    <Data action="nihil" form="MCO2"/>
  </Report>
</DeclarationReport>
```

### 6.5.4. Contrôles effectués

Les contrôles effectués sont :

- d'une part les contrôles de présence et de format tels que décrits ci-dessus ;
- d'autre part les contrôles liés à la présence conditionnelle et des contrôles plus spécifiques tels que décrits ci-dessous.

#### 6.5.4.1. Format des taux

Pour rappel, quelque soit le formulaire concerné, les taux doivent être servis sur 6 caractères avec 4 décimales (TESE, TEG, CAP, taux de la commission de découvert), même s'il s'agit de zéros et indiqués sans virgule ou point décimal. Il faudra aussi précéder le taux d'un nombre de 0 suffisant pour que la longueur de la valeur corresponde à la longueur requise. **Un TEG négatif est renseigné sur 6 caractères obligatoires sous le format -XXXXX avec le signe moins (-) en première position**

---

<b>Exemple :</b>	<b>Taux</b>	<b>Valeur sur le support</b>
	8,2576 %	082576
	10,400 %	104000
	5,000 %	050000
	-2,3456%	-23456

---

---

#### **6.5.4.2. Contrôles de présence conditionnelle**

Les contrôles décrits ci-dessous sont valables quelque soit le formulaire concerné.

##### Montant maximum autorisé (MT\_MAX)

Le montant maximum autorisé est :

- obligatoire pour les découverts, crédits permanents et prêts sur carte de crédit, c'est-à-dire si l'instrument financier a pour valeur 100, 320 ou 330 ;
- interdit dans les autres cas.

##### Durée initiale (DUREE\_IN)

La durée initiale est :

- interdite pour les découverts, crédits permanents et prêts sur carte de crédit, c'est-à-dire si l'instrument financier a pour valeur 100, 320 ou 330 ;
- obligatoire dans les autres cas.

##### CAP (CAP)

Le taux d'intérêt maximum est :

- obligatoire si l'index de référence est différent de 0 et que l'instrument financier a une valeur autre que 100, 320 ou 330 ;
- interdit sinon.

##### Mode d'ajustement (AJUST)

Le mode d'ajustement est :

- obligatoire si l'index de référence est différent de 0 et que l'instrument financier a une valeur autre que 100, 320 ou 330 ;
- interdit sinon.

##### Prêt relais et travaux (PRT\_RLS)

Le prêt relais et travaux est :

- obligatoire pour les crédits à l'habitat non réglementés, les prêts aux organismes HLM, les PLA, les PLI, les prêts aidés d'accession à la propriété, les prêts conventionnés, les prêts bancaires conventionnés (PBC), les PEL, les autres prêts réglementés et les crédits promoteurs, c'est-à-dire si l'instrument financier a pour valeur 600, 610, 620, 630, 640, 650, 660, 670, 680 ou 690 ;
- interdit pour les découverts, crédits permanents et prêts sur carte de crédit, c'est-à-dire si l'instrument financier a pour valeur 100, 320 ou 330 ;
- facultatif dans les autres cas.

##### Taux de la commission de découvert (TX\_COMM\_DEC)

Le taux de la commission de découvert est :

- obligatoire (éventuellement à zéro) si l'instrument financier a pour valeur 100;
- interdit sinon.

##### Montant du remboursement (MT\_REMBRST)

Le montant du remboursement est

- obligatoire si l'instrument financier a pour valeur 300, 310, 440, 500, 510, 600, 610, 620, 630, 640, 650, 660, 670, 680, 690, 700, 800, 900, 910, et 920 ;

- 
- il est interdit dans les autres cas.

#### Périodicité du remboursement (PERIOD\_RBRST)

La périodicité du remboursement est :

- obligatoire si l'instrument financier a pour valeur 300, 310, 440, 500, 510, 600, 610, 620, 630, 640, 650, 660, 670, 680, 690, 700, 800, 900, 910, et 920 ;
- interdit dans les autres cas.

#### L'index de référence (IDX\_REF)

L'index de référence est :

- obligatoire lorsque l'instrument financier a une valeur autre que 100, 320 ou 330 ;
- facultatif dans les autres cas.

#### Période de fixation initiale du taux (PFIT)

La PFIT est :

- obligatoire lorsque l'instrument financier a une valeur autre que 100, 320 ou 330 ;
- facultatif dans les autres cas.

#### Prêt réglementé ou aide (PRT\_RGLT)

Le prêt réglementé ou aide est :

- obligatoire lorsque l'instrument financier a une valeur autre que 100, 320 ou 330 ;
- facultatif dans les autres cas.

#### Prêt restructuré (PRT\_RSTR)

Le prêt restructuré est :

- obligatoire lorsque l'instrument financier a une valeur autre que 100, 320 ou 330 ;
- facultatif dans les autres cas.

#### Revenu annuel (REVENU\_ANN)

Le revenu annuel est :

- obligatoire lorsque l'instrument financier a une valeur autre que 100, 320 ou 330 ;
- facultatif dans les autres cas.

Ce contrôle est valable pour les formulaires MCO1 et MCO3.



---

### 6.5.4.3. Contrôles spécifiques

Les contrôles décrits ci-dessous sont valables quelque soit le formulaire concerné.

#### Unicité de la référence du crédit (RFLICR) (Contrôle différé)

La référence du crédit (RFLICR) doit être unique au sein d'un même fichier pour un même guichet et une même valeur de l'instrument financier (INS\_FI) sauf dans le cas suivant : INS\_FI est égal à 100,320 ou 330.

Pour INS\_FI = 100, 320 ou 330, une référence de crédit peut avoir plusieurs occurrences correspondant à un même guichet/instrument financier. Cela signifie que ces doublons (ou triplets etc.) sont nécessairement associé à une même valeur de INS\_FI et à un même code guichet.

#### Contrôle de cohérence entre la PFIT et la durée initiale du crédit

Lorsque la durée initiale du crédit est servie, elle ne peut être inférieure à la borne minimale de la tranche de la période de fixation initiale du taux (PFIT).

#### Contrôle de cohérence entre le TESE et le TEG

Le TESE doit être inférieur ou égal au TEG.

#### Contrôle de cohérence entre le TEG et le taux de l'usure (Contrôle différé)

Le TEG doit être inférieur ou égal au taux de l'usure lorsque celui-ci est applicable.

#### Contrôle de cohérence entre le TESE et le CAP

Le TESE doit être inférieur ou égal au CAP.

#### Contrôle de cohérence entre le montant du revenu annuel (REVENU\_ANN) et le montant du remboursement annuel (MT\_REMBRST) (Contrôle différé)

Le montant du revenu annuel doit être supérieur au montant du remboursement annuel :

- si la périodicité du remboursement est mensuelle (PERIOD\_RBRST a pour valeur 0), le montant du revenu annuel doit être 12 fois supérieur au montant du remboursement ( $REVENU\_ANN \geq 12 * MT\_REMBRST$ ) ;
- si la périodicité du remboursement est trimestrielle (PERIOD\_RBRST a pour valeur 1), le montant du revenu annuel doit être 4 fois supérieur au montant du remboursement ( $REVENU\_ANN \geq 4 * MT\_REMBRST$ ) ;
- si la périodicité du remboursement est autre (PERIOD\_RBRST a pour valeur 2), aucun contrôle n'est effectué.

Ce contrôle n'est effectué que pour les formulaires MCO1 et MCO3 et pour les instruments financiers autre que 100, 320 ou 330.

#### Contrôle de cohérence entre le montant du remboursement (MT\_REMBRST) et le montant initial emprunté (MT\_CRDT), le TEG, la durée initiale ((DUREE\_IN) et la périodicité de remboursement (PERIOD\_RBRST) (Contrôle différé)

Le montant du remboursement doit être cohérent avec le montant initial emprunté, le TEG du prêt, sa durée et la périodicité des remboursements. Cette cohérence est vérifiée à partir du

calcul actuariel suivant, effectué uniquement si la périodicité du remboursement est ‘mensuelle’ ou ‘trimestrielle’ (PERIOD\_RBRST a pour valeur 0 ou 1) :

Soient :

- MT\_REMBRST le montant du remboursement ;
- MT\_CRDT le montant initial emprunté ;
- $i$  défini comme étant :
  - le TEG divisé par 1200 si la périodicité du remboursement est mensuelle (PERIOD\_RBRST a pour valeur 0),
  - le TEG divisé par 400 si la périodicité du remboursement est trimestrielle (PERIOD\_RBRST a pour valeur 1) ;
- $N$  défini comme étant :
  - la durée de l’opération si la périodicité du remboursement est mensuelle (PERIOD\_RBRST a pour valeur 0),
  - la durée de l’opération divisée par 3 si la périodicité du remboursement est trimestrielle (PERIOD\_RBRST a pour valeur 1).

Alors le montant dit ‘*théorique*’ du remboursement s’obtient par :  $R_{théorique} = \frac{MT\_CRDT * i}{1 - (1+i)^{-N}}$

Le montant du remboursement doit être compris entre 0,7 et 2 fois le montant dit ‘théorique’ ( $0,7 * R_{théorique} \leq MT\_REMBRST \leq 2 * R_{théorique}$ ).

Si la périodicité du remboursement est autre (PERIOD\_RBRST a pour valeur 2), aucun contrôle de cohérence à partir du calcul actuariel (cité ci-dessus) n’est effectué.

Contrôle de validité du numéro SIREN (SIREN)

Le numéro SIREN d’une entreprise est composé de 9 caractères qui répondent à un algorithme bien défini : la somme des chiffres de rang impair plus la somme des doubles des chiffres de rang pair doit être un multiple de 10.

Attention : lorsque le double d’un chiffre de rang pair est un nombre sur 2 caractères, il faut considérer la somme de ces 2 chiffres.

Exemple :

Numéro SIREN	<b>5 8 2 1 0 5 0 8 6</b>
Somme des chiffres de rang impair	5 + 2 + 0 + 0 + 6 = 13
Doubles des chiffres de rang pair	1 2 1 1 6 0 6
Ajustement et somme	7 + 2 + 1 + 7 = 17
Contrôle de l’algorithme	<b>30</b>

---

Ce contrôle est effectué lorsque la valeur du numéro SIREN est différente de 100000009, 200000008 ou 999999999.

Contrôle de cohérence entre le numéro SIREN (SIREN) et la zone de résidence (ZONE\_RD)

Si le bénéficiaire est non résident mais appartenant à l'un des pays de la zone euro (ZONE\_RD a pour valeur 0), le numéro SIREN doit avoir pour valeur 999999999 ; si le bénéficiaire est résident (ZONE\_RD a pour valeur 1), le numéro SIREN doit être un numéro de SIREN valide (Cf. contrôle défini ci-dessus) ou avoir pour valeur 100000009 ou 200000008.

**N.B :** Il est rappelé que la Banque de France se réserve le droit d'appliquer tout autre contrôle lui permettant d'apprécier la vraisemblance des données. En cas de doute sur la valeur déclarée, les éléments ayant conduit à interroger l'établissement sur celle-ci seront transmis à l'établissement.

### 6.5.5. Exemple de saisie pour le formulaire 2 en mode U2A

Identifiant du guichet	Référence du crédit	Catégorie de l'instrument financier	Montant du crédit	Montant maximum autorisé	Part dans le pool	Durée initiale	Conditions de négociation	Index de référence	PFIT	TESE	TEG	CAP	Mode d'ajustement	Prêt réglé ou aide	Prêt restructuré	Taux de la commission de découvert	Zone de résidence	Montant du remboursement	Périodicité remboursement	Type de sûreté	Numéro SIREN du bénéficiaire
00001	12345678901234	200	120000	999000	94	9	0	3	2	082576	158562	154568	1	0	1	158975	0	200000	0	1	123456789
00001	95684532154568	420	245000	556200	25	14	1	2	1	058958	154568	060000	2	2	0	082573	1	100500	1	1	987654321

### 6.5.6. Exemple de fichier XML complet contenant les formulaires MCO1, MCO2, MCO3, MCO4 et MCO5

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" standalone="yes"?>
<DeclarationReport xmlns="http://www.onegate.eu/2010-01-01">
<Administration creationTime="2010-03-26T09:29:25.154+01:00">
  <From declarerType="CIB">12345</From>
  <To>BDF</To>
  <Domain>MCO</Domain>
  <Response>
    <Email>mail@mailfff.com</Email>
    <Language>FR</Language>
  </Response>
</Administration>

<Report date="2010-12" code="MCO">
  <Data form="MCO1">
    <Item>
      <Dim prop="SCT">MCO1</Dim>
      <Dim prop="ID_GUI">00001</Dim>
      <Dim prop="RFLICR">12345678901234</Dim>
      <Dim prop="INS_FT">200</Dim>
      <Dim prop="MT_CRDT">120000</Dim>
      <Dim prop="MT_MAX">999999</Dim>
      <Dim prop="DUREE_IN">94</Dim>
      <Dim prop="CDT_NGCT">0</Dim>
      <Dim prop="IDX_REF">3</Dim>
      <Dim prop="PFIT">2</Dim>
      <Dim prop="TESE">082576</Dim>
      <Dim prop="TEG">158562</Dim>
      <Dim prop="CAP">154568</Dim>
      <Dim prop="AJUST">1</Dim>
      <Dim prop="PRT_RGLT">0</Dim>
    </Item>
  </Data>
</Report>
</DeclarationReport>
```

```
        <Dim prop="PRT_RLS">06</Dim>
        <Dim prop="PRT_RSTR">1</Dim>
        <Dim prop="ZONE_RD">0</Dim>
        <Dim prop="MT_REMRST">200000</Dim>
        <Dim prop="PERIOD_RBRST">0</Dim>
        <Dim prop="SURETE">1</Dim>
        <Dim prop="REVENU_ANN">40000</Dim>
    </Item>
</Data>
<Data form="MCO2">
    <Item>
        <Dim prop="SCT">MCO2</Dim>
        <Dim prop="ID_GUI">00001</Dim>
        <Dim prop="RFLICR">12345678901234</Dim>
        <Dim prop="INS_FI">200</Dim>
        <Dim prop="MT_CRDT">120000</Dim>
        <Dim prop="MT_MAX">999999</Dim>
        <Dim prop="PRT_POOL">999000</Dim>
        <Dim prop="DUREE_IN">94</Dim>
        <Dim prop="CDT_NGCT">0</Dim>
        <Dim prop="IDX_REF">3</Dim>
        <Dim prop="PFIT">2</Dim>
        <Dim prop="TESE">082576</Dim>
        <Dim prop="TEG">158562</Dim>
        <Dim prop="CAP">154568</Dim>
        <Dim prop="AJUST">1</Dim>
        <Dim prop="PRT_RGLT">0</Dim>
        <Dim prop="PRT_RSTR">1</Dim>
        <Dim prop="TX_COMM_DEC">158975</Dim>
        <Dim prop="ZONE_RD">0</Dim>
        <Dim prop="MT_REMRST">200000</Dim>
        <Dim prop="PERIOD_RBRST">0</Dim>
        <Dim prop="SURETE">1</Dim>
        <Dim prop="SIREN">123456789</Dim>
    </Item>
    <Item>
        <Dim prop="SCT">MCO2</Dim>
        <Dim prop="ID_GUI">00001</Dim>
        <Dim prop="RFLICR">95684532154568</Dim>
        <Dim prop="INS_FI">420</Dim>
        <Dim prop="MT_CRDT">245000</Dim>
        <Dim prop="MT_MAX">524365</Dim>
        <Dim prop="PRT_POOL">25</Dim>
```

```
<Dim prop="DUREE_IN">14</Dim>
<Dim prop="CDT_NGCT">1</Dim>
<Dim prop="IDX_REF">1</Dim>
<Dim prop="PFIT">1</Dim>
<Dim prop="TESE">154568</Dim>
<Dim prop="TEG">058958</Dim>
<Dim prop="CAP">088978</Dim>
<Dim prop="AJUST">2</Dim>
<Dim prop="PRT_RGLT">2</Dim>
<Dim prop="PRT_RSTR">0</Dim>
<Dim prop="TX_COMM_DEC">082573</Dim>
<Dim prop="ZONE_RD">1</Dim>
<Dim prop="MT_REMRST">100500</Dim>
<Dim prop="PERIOD_RBRST">1</Dim>
<Dim prop="SURETE">1</Dim>
<Dim prop="SIREN">987654321</Dim>
</Item>
</Data>
<Data form="MCO3">
  <Item>
    <Dim prop="SCT">MCO3</Dim>
    <Dim prop="ID_GUI">00001</Dim>
    <Dim prop="RFLICR">95684532154568</Dim>
    <Dim prop="INS_FI">420</Dim>
    <Dim prop="MT_CRDT">245000</Dim>
    <Dim prop="MT_MAX">524365</Dim>
    <Dim prop="PRT_POOL">25</Dim>
    <Dim prop="DUREE_IN">14</Dim>
    <Dim prop="CDT_NGCT">1</Dim>
    <Dim prop="USG_PRT">1</Dim>
    <Dim prop="IDX_REF">1</Dim>
    <Dim prop="PFIT">1</Dim>
    <Dim prop="TESE">058958</Dim>
    <Dim prop="TEG">154568</Dim>
    <Dim prop="CAP">088978</Dim>
    <Dim prop="AJUST">2</Dim>
    <Dim prop="PRT_RGLT">2</Dim>
    <Dim prop="PRT_RLS">01</Dim>
    <Dim prop="PRT_RSTR">0</Dim>
    <Dim prop="TX_COMM_DEC">082573</Dim>
    <Dim prop="ZONE_RD">1</Dim>
    <Dim prop="MT_REMRST">100500</Dim>
    <Dim prop="PERIOD_RBRST">1</Dim>

    <Dim prop="SURETE">1</Dim>
```

```
        <Dim prop="REVENU_ANN">30000</Dim>
        <Dim prop="SIREN">987654321</Dim>
    </Item>
</Data>
<Data form="MCO4">
    <Item>
        <Dim prop="SCT">MCO4</Dim>
        <Dim prop="ID_GUI">00001</Dim>
        <Dim prop="RFLICR">95684532154568</Dim>
        <Dim prop="INS_FI">420</Dim>
        <Dim prop="MT_CRDT">245000</Dim>
        <Dim prop="MT_MAX">524365</Dim>
        <Dim prop="PRT_POOL">25</Dim>
        <Dim prop="DUREE_IN">14</Dim>
        <Dim prop="CDT_NGCT">1</Dim>
        <Dim prop="IDX_REF">1</Dim>
        <Dim prop="PFIT">1</Dim>
        <Dim prop="TESE">058958</Dim>
        <Dim prop="TEG">154568</Dim>
        <Dim prop="CAP">088978</Dim>
        <Dim prop="AJUST">2</Dim>
        <Dim prop="PRT_RGLT">2</Dim>
        <Dim prop="PRT_RSTR">0</Dim>
        <Dim prop="TX_COMM_DEC">082573</Dim>
        <Dim prop="ZONE_RD">1</Dim>
        <Dim prop="MT_REMBRST">100500</Dim>
        <Dim prop="PERIOD_RBRST">1</Dim>
        <Dim prop="SURETE">1</Dim>
        <Dim prop="SIREN">987654321</Dim>
    </Item>
</Data>
<Data form="MCO5">
    <Item>
        <Dim prop="SCT">MCO5</Dim>
        <Dim prop="ID_GUI">00001</Dim>
        <Dim prop="RFLICR">95684532154568</Dim>
        <Dim prop="INS_FI">420</Dim>
        <Dim prop="MT_CRDT">245000</Dim>
        <Dim prop="MT_MAX">524365</Dim>
        <Dim prop="PRT_POOL">25</Dim>
        <Dim prop="DUREE_IN">14</Dim>
```

```
<Dim prop="CDT_NGCT">1</Dim>
<Dim prop="IDX_REF">1</Dim>
<Dim prop="PFIT">1</Dim>
<Dim prop="TESE">058958</Dim>
<Dim prop="TEG">154568</Dim>
<Dim prop="CAP">088978</Dim>
<Dim prop="AJUST">2</Dim>
<Dim prop="PRT_RGLT">2</Dim>
<Dim prop="PRT_RSTR">0</Dim>
<Dim prop="TX_COMM_DEC">082573</Dim>
<Dim prop="ZONE_RD">1</Dim>
<Dim prop="MT_REMRST">100500</Dim>
<Dim prop="PERIOD_RBRST">1</Dim>
<Dim prop="SURETE">1</Dim>
</Item>
<Item>
  <Dim prop="SCT">MCO5</Dim>
  <Dim prop="ID_GUI">12345</Dim>
  <Dim prop="RFLICR">95684532154568</Dim>
  <Dim prop="INS_FI">420</Dim>
  <Dim prop="MT_CRDT">245000</Dim>
  <Dim prop="MT_MAX">524365</Dim>
  <Dim prop="PRT_POOL">25</Dim>
  <Dim prop="DUREE_IN">14</Dim>
  <Dim prop="CDT_NGCT">1</Dim>
  <Dim prop="IDX_REF">1</Dim>
  <Dim prop="PFIT">1</Dim>
  <Dim prop="TESE">058958</Dim>
  <Dim prop="TEG">154568</Dim>
  <Dim prop="CAP">088978</Dim>
  <Dim prop="AJUST">2</Dim>
  <Dim prop="PRT_RGLT">2</Dim>
  <Dim prop="PRT_RSTR">0</Dim>
  <Dim prop="TX_COMM_DEC">082573</Dim>
  <Dim prop="ZONE_RD">1</Dim>
  <Dim prop="MT_REMRST">100500</Dim>
  <Dim prop="PERIOD_RBRST">1</Dim>
  <Dim prop="SURETE">1</Dim>
</Item>
</Data>
</Report>
```



---

## 7. ANNEXES

### 7.1. Annexe 1 - fichiers XSD

Les schémas DeclarationReport et DeclarationReportTypes sont :



DeclarationReport.xsd



DeclarationReportTypes.xsd